

LES FONCTIONS SYNTAXIQUES

Bernard Bouillon, Université d'Artois

INTRODUCTION

I - UN PEU D'HISTOIRE

La grammaire telle que l'ont connue des générations d'écoliers au XX^{ème} siècle trouve ses bases dans les grandes réformes de 1910. Elle fut appliquée presque sans changement jusque dans les années 1960, voire 1970. C'est ce qu'on appelle la *Grammaire Traditionnelle*. Les définitions qui en constituent la base sont fortement marquées par des éléments de sens, des aspects **sémantiques** et **notionnels**. Les compléments circonstanciels s'y taillent une part disproportionnée (on en comptait 33 au début du XX^{ème} siècle...). Les anciennes éditions de l'ouvrage fondamental de Maurice Grevisse, *Le bon usage* (depuis 1936), sont de facture traditionnelle. Par la suite, cet ouvrage a été complètement refondu à la lumière des méthodes modernes.

Puis vient, tardivement en France, le bouleversement du **Structuralisme**, plus rigoureux, plus linguistique, qui par réaction bannit des définitions les éléments de sens et privilégie les aspects syntaxiques. Ouvrage marquant : la *Grammaire Larousse du français contemporain* de Jean-Claude Chevalier et al., parue en 1964, mais fondée sur des travaux qui remontent à 1945.

Depuis, les travaux de nombreux spécialistes ont encore fait progresser cette science, et quelques ouvrages généralistes font actuellement autorité, les plus récents étant bien sûr très novateurs, trop peut-être parfois, c'est une affaire d'appréciation. Citons les plus importants :

La grammaire d'aujourd'hui, de Michel Arrivé et al., 1986 (Flammarion) ;
Le bon usage, de Maurice Grevisse, refondu par André Goose en 1986 (Duculot) ;
Grammaire méthodique du français, de Martin Riegel et al., 1994 (PUF).

Pour les aspects généraux de la Linguistique, on se référera aussi avec profit à l'ouvrage suivant, destiné au départ aux classes de lycée, et assez contestable pourtant dans l'étude des fonctions :

Bonnard, H., *Code du français courant*, Magnard, 1981.

II - LES MÉTHODES

Les définitions et les méthodes d'analyse ont changé, et cela ne doit pas étonner : la grammaire n'est pas une science exacte comme les mathématiques, qui n'ont pas elles-mêmes été à l'abri des évolutions.

● La Grammaire Traditionnelle était **notionnelle** : elle élaborait des définitions en liaison avec les cadres de la pensée, ce qui explique la valorisation des aspects sémantiques. Il suffit de considérer les appellations, la plupart toujours utilisées, d'autres obsolètes : *sujet / objet / agent / attribution*... Ainsi, la notion de *complément d'attribution* (rebaptisé ensuite *complément d'objet second*, ce qui est plus exact, mais néglige l'appartenance du COS aux COI) repose sur le sens d'un verbe comme *donner*, ce qui pose problème au minimum pour les verbes de sens contraire. D'autre part, la grammaire traditionnelle s'inscrivait dans la lignée de la **grammaire latine**, cet héritage du *datif* fut longtemps catalogué comme «complément circonstanciel d'attribution» avant d'être reconnu comme complément d'objet, donc essentiel. On peut citer aussi le cas du complément d'agent, à l'ablatif en latin, et pour cette raison catalogué lui aussi comme circonstanciel, alors qu'étant lié au sujet, il est forcément essentiel.

● Les méthodes linguistiques actuelles sont plus rigoureuses : elles font appel aux éléments de forme, de distribution et de syntaxe, en liaison avec des aspects sémantiques propres à l'énoncé. Elles ne cherchent plus à élaborer des définitions, mais à établir des caractéristiques, quitte à modifier les classements. C'est ce que nous détaillons dans la page suivante.

LA NOTION DE FONCTION

I - QU'EST-CE QU'UNE FONCTION ?

L'étude des fonctions syntaxiques appartient à celle de la phrase. Les fonctions concourent à la création d'un énoncé signifiant. Chacune exprime un rôle particulier joué par un élément *par rapport* à l'ensemble, ou à un autre élément qui lui-même se détermine par rapport à l'ensemble.

● Une fonction se définit donc toujours en termes **relationnels**, puisque l'on parle du sujet *de* tel verbe, du COD *de* tel verbe, de l'attribut *de* tel sujet, du complément *de* tel nom, etc. Ainsi, *l'apostrophe*, non définie par relation, ne doit pas être considérée comme une fonction (elle s'étudie bien plus efficacement en termes d'*énonciation*).

● D'autre part, il apparaît que la phrase, du moins telle qu'elle est construite en français, repose sur une **hiérarchie**. On dira ainsi *COD du verbe until*, mais jamais *verbe du COD until*. Il en ressort que, dans toutes les phrases verbales, le verbe est le pivot, l'élément moteur autour duquel s'articulent les fonctions principales, les fonctions dites *primaires*. Puis, à l'intérieur de chaque groupe dépendant du verbe, figurent des fonctions *secondaires*, comme le complément du nom, l'épithète, etc.

● La relation est une relation de **dépendance** : un élément en *régit* un autre, ou plusieurs autres, le verbe se trouvant au sommet de la hiérarchie, et n'assumant lui-même aucune fonction, puisque c'est lui qui en confère aux autres éléments. Ou plutôt, sa fonction se confond avec sa nature : *un verbe n'est verbe, c'est-à-dire actualisé comme tel, que quand il est le verbe d'une phrase, comme le roi n'est roi que s'il gouverne un peuple*. On dira simplement qu'il est le verbe *de* la phrase étudiée, ce qui est bien encore une fois une définition relationnelle.

II - COMMENT DÉFINIR LES FONCTIONS ?

● Préalable : la phrase de base

Le langage n'est pas réductible à un seul type de phrase. Il existe par exemple des mots-phrases, comme *Bravo!* etc. Il sera donc toujours avantageux de réduire toutes les phrases à une structure unique, qui servira de modèle, et que l'on appellera la **phrase canonique**.

● Définition :

Ce sera la phrase simple, minimale, déclarative (assertive).

On éliminera de la phrase tout ce qui n'est pas essentiel syntaxiquement. On réduira aussi tous les effets de style, les insinuations si courantes dans la langue orale, les modalités d'énonciation, interrogations, injonctions ou exclamations, les négations, les tournures passives ou impersonnelles. Les constructions atypiques et la phrase complexe seront réduites à ce modèle. Les mots y reprendront leur ordre le plus courant. Cela demandera souvent des manipulations, ou des transformations.

Pour étudier une fonction, il faudra se demander : *entre-t-elle dans le cadre de la phrase canonique ?* C'est un préalable dont dépendra la reconnaissance de cette fonction.

● Utilité et validité du procédé :

Il ne s'agit pas de prétendre que l'apprentissage du langage démarre ainsi. Les phrases injonctives ou interrogatives, les phrases averbales aussi, les mots-phrases constituent une bonne part du dialogue entre une mère et son enfant. En fait, le langage que l'on assimile avec le temps se construit beaucoup plus de manière globale que suivant une certaine logique qui est celle de l'adulte qui analyse.

Simplement, il se vérifie que pratiquement toutes les phrases peuvent se *réduire* à un cadre simple : une sorte de structure abstraite, qui correspond à un point commun, un point de convergence de tous les énoncés. Il s'agit là en fait plus d'un aboutissement qu'un point de départ.

Ramener un énoncé à un cadre canonique représente un *effort d'abstraction* qui permet à cet énoncé, quel qu'il soit, de *devenir analysable*.

1) Les aspects catégoriels

La *catégorie*, c'est l'appartenance à telle ou telle classe grammaticale, correspondant aux *parties du discours*, élargies aux constituants phrastiques, c'est-à-dire aux propositions. Dans le discours, quand on a affaire à des groupes, l'élément tête de syntagme définira la catégorie : ce qui est « nominal » concerne le *syntagme nominal*.

Si on étudie une fonction particulière, il faut se demander *quelles catégories sont susceptibles de l'assumer* : nous verrons qu'une fonction dite nominale peut être assumée dans le discours par un syntagme nominal, un nom propre, un pronom, un infinitif, certaines subordonnées, etc.

D'autre part, on classe en fonctions *nominales*, *adjectivales*, et *adverbiales*. Pourquoi ?

Les fonctions sont liées à certaines catégories de base dans la phrase canonique. Ainsi, la fonction épithète est une fonction dite *adjectivale*, la fonction sujet, une fonction *nominale*, la fonction complément circonstanciel de manière, une fonction *adverbiale*. C'est la réponse qu'on obtient quand on cherche *quelles sont les parties du discours susceptibles d'assumer préférentiellement des fonctions dans la phrase simple* (minimale, canonique), soit la catégorie *la plus simple* susceptible d'assumer la fonction.

2) Les aspects morphologiques

Dans la phrase, la variabilité d'un élément se concrétise sous la forme d'un **accord**, lequel témoigne bien d'une relation entre les éléments de la phrase. En principe, un élément régit peut imposer ses marques morphologiques à un élément régi. C'est la trace visible d'une dépendance, laquelle peut être réciproque, comme entre le sujet et le verbe. On trouvera cette trace morphologique d'une relation syntaxique quand on s'intéressera au sujet, au trois fonctions adjectivales, voire au COD.

La forme de certains mots peut en outre être en liaison directe avec sa fonction : c'est le cas en particulier des pronoms personnels, qui possèdent des formes sujet (*il*), régime direct (*le*) ou régime indirect (*lui*), ainsi que des pronoms relatifs. Il s'agit là bel et bien d'un reste de déclinaison, où l'on retrouve en quelque sorte un nominatif, un accusatif, etc.

3) Les aspects distributionnels

La position d'un élément dans une phrase est souvent, en français, représentative de sa fonction.

► Les langues à déclinaison comme le latin admettent volontiers des places différentes pour le sujet ou les compléments, laissant les voies distributionnelles ouvertes aux effets stylistiques, dans une certaine mesure.

En français, dans des conditions canoniques, le sujet se trouve systématiquement sans pause (sans virgule) devant le verbe, le COD derrière celui-ci, comme l'attribut ; les compléments circonstanciels sont mobiles, détachables, etc. Certains compléments sont introduits par des prépositions, qui se comportent comme des *marqueurs* de fonctions, et on peut constater une fréquence particulière de certaines prépositions pour certaines fonctions (à ou de pour le COI, soit les prépositions les moins sémantiques ; de pour le complément du nom, etc.). Les circonstanciels sont souvent introduits par des prépositions « spécialisées » qui déterminent le sens et la fonction du syntagme : *malgré* (concession), *pendant* (temps), etc.

La place, la préposition, et le caractère mobile ou détachable d'un élément syntaxique permettent donc une approche, compte tenu qu'il ne peut s'agir là d'un critère nécessaire et suffisant pour toutes les fonctions : le COD et l'attribut du sujet, par exemple, occupent la même place, sans préposition.

4) Les relations syntaxiques

Toutes les fonctions ne possèdent pas la même importance par rapport à leur élément régisseur.

La relation d'un élément syntaxique à l'élément régisseur n'est pas complètement à sens unique : certaines fonctions sont *essentiels*, d'autres sont *facultatives*. Il faut se demander si, avec la suppression d'un mot ou syntagme porteur d'une fonction, la phrase reste phrase, c'est-à-dire grammaticalement correcte, sans modification forte du message (de même pour le groupe).

Un changement inacceptable du message de base doit faire considérer l'élément porteur de la fonction comme non supprimable.

5) Les aspects transformationnels

Il existe des procédés depuis longtemps utilisés en grammaire traditionnelle, qui consistent à utiliser certains questionnements, ou certaines transformations, telles des mises en relief (extraction). Ce sont des manipulations, où on utilise par exemple, pour trouver un sujet, un pronom reconnu comme sujet à l'aide de ses caractéristiques morphologiques.

Mais des transformations comme un changement de la voix du verbe ne peuvent pas être simplement considérés comme des procédés commodes : un verbe transitif direct, doté d'un sujet et d'un COD, connaît nécessairement la tournure passive, où le COD devient sujet, et le sujet, complément d'agent. *C'est une propriété syntaxique de ce type de verbes.*

6) Les aspects sémantiques

Enfin, on ne saurait oublier les caractéristiques qui se rapportent au sens d'un énoncé, puisque c'est là le but ultime de ce dernier : le discours a pour destination d'être compris !

Il importera donc en fin de compte de s'interroger sur le *rôle thématique* propre de chaque fonction, en dépoussiérant quelque peu les définitions anciennes.

Ainsi, pour certaines fonctions, la liaison sémantique avec le verbe est forte (les fonctions essentielles) ; d'autres semblent posséder une certaine autonomie sémantique (les circonstanciels). En fait, ces éléments sont **sémantiquement sélectionnés** par le verbe, ou un élément-tête, ou la phrase entière, c'est-à-dire qu'il y a certains rapports de sens nécessaires entre l'élément régi et l'élément régisseur. Ces rapports sémantiques doivent converger avec les rapports syntaxiques.

CLASSEMENTS DES FONCTIONS

Différentes méthodes permettent de classer les fonctions, aucune n'est totalement satisfaisante. On peut par exemple les classer en fonctions **essentiels** / **non essentiels**. Ce classement a le défaut de mettre sur le même plan des fonctions fort différentes, comme l'attribut (fonction adjectivale) et le sujet ou le COD (fonctions nominales) ; ou bien l'épithète (fonction adjectivale) et le complément circonstanciel (fonction adverbiale, souvent assumée par un groupe nominal prépositionnel ou une subordonnée conjonctive). On retiendra plutôt les classements qui suivent, en conservant l'aspect essentiel / non essentiel comme argument d'analyse.

I - Situation dans la phrase

Les énoncés se présentent comme des suites linéaires de mots ; on sait pourtant intuitivement qu'ils sont organisés de manière hiérarchique. On distinguera :

1) Les fonctions primaires

Elles déterminent la structure fondamentale de la phrase, autour du verbe :

- le sujet
- l'attribut
- les compléments de verbe : compléments d'objet, compléments essentiels de lieu, temps, mesure...
- les compléments de phrase, circonstanciels

2) Les fonctions secondaires

Dans le syntagme (qui peut être le syntagme sujet, ou un syntagme complément, de verbe ou circonstanciel), l'architecture s'organise autour de l'élément-tête, et on trouve :

- les fonctions *a priori* adjectivales que sont l'épithète et l'apposition ;
- le complément dit déterminatif : du nom, du pronom, de l'adjectif

II - Classement catégoriel

Comme cela a été indiqué à la page précédente, dans la phrase simple, canonique, en un minimum de mots, les fonctions seront assumées principalement par les éléments suivants : nom / adjectif / adverbe, ce qui nous conduit au classement qui suit.

1) Fonctions nominales

Ce sont les fonctions *a priori* réservées au syntagme nominal (et non au nom seul), ou à ses représentants et remplaçants, que sont le nom propre, le pronom, l'infinitif (forme nominale du verbe), la subordonnée conjonctive pure (introduite par *que*, avec ses variantes). Ces fonctions sont pronominalisables, c'est-à-dire qu'on peut remplacer le syntagme concerné par un pronom personnel.

le sujet, et donc aussi le complément d'agent
les compléments d'objet (le COD et le COI, que celui-ci soit seul ou second, COI2nd)
le complément du nom, du pronom, de l'adjectif, voire de l'adverbe

2) Fonctions adjectivales

épithète
apposition
attribut

3) Fonctions adverbiales

Ces fonctions sont normalement adverbialisables, c'est-à-dire qu'on peut y trouver un adverbe, ne serait-ce que dans le questionnement. Il est pourtant difficile, voire impossible d'adverbialiser réellement certains compléments traditionnellement reconnus comme circonstanciels.

les compléments circonstanciels
les compléments de verbe adverbiaux, d'allure circonstancielle par le sens, et pourtant essentiels

I - LES FONCTIONS LIÉES AU VERBE

1 - LE SUJET

Il y a avantage à abandonner les définitions traditionnelles simplistes comme celle-ci :

« Le sujet est le mot ou le groupe de mots désignant l'être ou la chose qui fait l'action, la subit, ou se trouve dans un certain état ». (*L'Étude pratique de la langue française*, par A. Rougerie, Dunod 1969).

La notion d'*action*, opposée à celle d'*état*, est en effet très discutable, et ne peut recouvrir la totalité des verbes français non attributifs :

Félicie reçoit une gifle de sa mère. (*recevoir* n'est pas un verbe d'état, mais où est l'action de Félicie ?!)

S'y ajoutait un procédé pratique mais insuffisant : la question *Qui est-ce qui...?* Quand le sujet est un pronom, cette question fait trouver le référent de ce pronom, qui n'est pas le sujet.

Rappel : le cadre de l'étude

Par réduction à la phrase canonique, on a pu déterminer la fréquence de 5 types de phrases, par ordre décroissant :

- S + V + COD
- S + V + attribut
- S + V
- S + V + COI
- S + V + complément d'agent.

Tous ces types de phrases comportent un sujet, et c'est un résultat syntaxiquement fondamental.

1) Classe grammaticale :

Le sujet est au départ un constituant de type **nominal** : un *syntagme nominal*, c'est-à-dire au minimum un nom précédé d'un déterminant. Il s'agit d'une **fonction nominale**.

Ce syntagme peut être remplacé, comme pour la plupart des fonctions nominales, par un nom propre, un pronom, un infinitif. Dans la phrase complexe, la subordonnée conjonctive pure peut être sujet, ainsi que la subordonnée relative sans antécédent (substantivée), voire une autre subordonnée, substantivée.

Le chat de la voisine dort sur la pelouse. (syntagme nominal)

Mistigri n'a pas bonne réputation. (nom propre)

Celui-ci me déplaît plus que les autres. (pronom démonstratif)

Et vivre sans aimer n'est pas proprement vivre. [Molière] (syntagme infinitival)

Que mes impôts soient augmentés me paraît peu douteux. (subordonnée conjonctive pure)

Qui m'aime me suive ! (subordonnée relative substantivée)

Qu'importe *si nous perdons*, ce n'est qu'un jeu ! (subordonnée interrogative substantivée)

2) Aspects morphologiques :

Le sujet régit l'accord du verbe, en nombre, en personne, et parfois en genre, avec l'auxiliaire *être*. C'est là un « pouvoir » tout à fait unique, que ne possède aucune autre fonction.

► Certains pronoms possèdent des formes casuelles, héritées des déclinaisons. Au nominatif, les huit pronoms personnels dits de conjugaison, *je / tu / il / elle / nous / vous / ils / elles* (mais *nous, vous, elle, elles* sont aussi des formes compléments). Rajoutons *on*, pronom couramment appelé personnel et indéfini. Le pronom relatif *qui*, utilisé sans préposition, est un nominatif, une forme sujet. Il en est de même des pronoms interrogatifs composés *qui est-ce qui...?* et *qu'est-ce qui...?*

3) Aspects distributionnels :

● Le nom sujet est en principe toujours déterminé : le sujet est en fait un syntagme nominal, dont le nom est le noyau. Les exceptions se trouvent surtout en style archaïque (proverbes) ou lors d'une énumération générale :

Pierre qui roule n'amasse pas mousse.

Bêtes et gens fuyaient devant le feu.

● La place canonique du sujet se situe juste devant le verbe, donc dans son contexte gauche, et sans pause : aucune ponctuation, donc aucune pause orale ne viendra séparer le sujet du verbe. Des situations non canoniques peuvent aboutir à une inversion du sujet.

4) Les relations syntaxiques :

Le sujet est une fonction essentielle ; on ne peut le retirer sous peine de rendre la phrase agrammaticale : *Mon voisin plante un clou* est correct ; **plante un clou* ne l'est pas. Quant à l'impératif, il ne correspond pas à la construction de la phrase canonique.

Le sujet est même la fonction la plus essentielle, ce qui ressort des statistiques évoquées plus haut : toutes les phrases canoniques ne comportent pas de COD ou d'attribut, mais toutes comportent un sujet. C'est une caractéristique tout à fait fondamentale.

Il faut nuancer cette notion : on peut toujours trouver une phrase où un élément en principe essentiel ne figure pas. Ainsi, un verbe comme *manger* appelle un COD, mais on peut trouver la phrase *Il mange*, parfaitement correcte. On sait bien que le personnage mange quelque chose, mais ça n'a aucun intérêt, on se contente de dire qu'il se nourrit.

De même, pour ne pas exprimer un sujet qui reste indéfini, inconnu, ou sans intérêt, l'astuce consiste, quand on le peut, à mettre la phrase **à la voix passive sans complément d'agent**. Sinon, c'est le pronom *on* qui est utilisé.

5) Aspects transformationnels :

Le procédé (*Qui est-ce qui...?*) utilisé en grammaire traditionnelle est une manipulation qui fonctionne souvent correctement, quand on a pris la précaution de reconstituer la phrase canonique, ou au moins de remplacer un pronom sujet par son référent. Cette manipulation est une pronominalisation interrogative, à l'aide d'un pronom morphologiquement significatif. Une autre pronominalisation est possible : on peut remplacer un syntagme sujet par un pronom personnel préalablement reconnu comme sujet, en principe de la 3ème personne, comme *il*, *elle*, *ils*, *elles* :

Il plante un clou.

On peut aussi mettre le sujet en évidence (par une « dislocation », un « clivage », une « extraction ») en l'encadrant par l'introducteur : *C'est... qui*, où l'on utilise un pronom relatif morphologiquement au « nominatif » :

C'est mon voisin qui plante un clou.

Autre transformation, décisive, qui n'est possible que dans certains cas : le sujet d'un verbe actif transitif direct devient complément d'agent quand on met le verbe à la voix passive :

Le clou est planté *par mon voisin*.

6) Description sémantique :

Une phrase est une unité de communication, ou si on veut un « message », adressé à autrui, voire à soi-même. Chaque phrase comporte un **thème** et un **propos** ; le thème, c'est le point de départ de l'énoncé, ce ou celui dont on parle. Le propos, c'est ce qu'on dit du thème.

Le thème n'est pas forcément le sujet :

Ta lettre, je l'ai reçue ce matin.

Dans cette phrase, grâce à la mise en relief, le thème est le COD, sur lequel on veut attirer l'attention de l'allocutaire (celui à qui on s'adresse).

Dans la phrase ramenée à sa forme canonique, dans la phrase simple, on reconnaîtra un **sujet** (le thème), et un **prédicat** (le propos) ; et le verbe est le noyau du prédicat. Le sujet sera ce (celui) dont on parle, et le prédicat sera ce qu'on dit du sujet. On peut poser les questions : « *De quoi parle-t-on ?* » et « *Qu'en dit-on ?* ». Cette relation de **prédication** dans la phrase, cette solidarité entre deux éléments de la phrase, est unique. Elle explique le caractère hautement essentiel du sujet.

Le sujet **s'actualise** alors dans un verbe, c'est-à-dire qu'il prend une réalité, il entre dans un contexte grâce à lui. Le verbe exprime un **procès**, c'est-à-dire quelque chose qui se déroule dans le temps, et le sujet est le siège de ce procès.

Le sujet ne possède **aucune autonomie sémantique**, pas plus que syntaxique : sans verbe, il ne peut être reconnu comme sujet. Au contraire, c'est la fonction qui entretient la plus grande liaison sémantique avec le verbe : la **sélection sémantique**, du sujet par son verbe, est le fondement de la phrase. Le verbe *manger*, par exemple, hors emploi métaphorique, ne peut avoir qu'un sujet vivant, animal ; le verbe *dire* ne peut avoir en principe qu'un sujet humain, etc.

PRINCIPAUX PROBLÈMES CONCERNANT LE SUJET

Il se présente plusieurs situations non canoniques :

1) L'inversion du sujet :

Dans la phrase interrogative, en langue soutenue, le sujet pronom personnel est inversé, et tout autre sujet est repris par un pronom personnel postposé :

Viendras-tu ?
Ton frère viendra-t-il ?
Quand ton frère viendra-t-il ?
Cela vous convient-il ?

La présence d'un élément circonstanciel en tête de phrase entraîne souvent l'inversion, car aucune confusion n'est possible :

Ainsi faisait *mon grand-père*.
Dans une heure commenceront *les préparatifs de la cérémonie*.

- Dans une subordonnée relative ou infinitive, l'inversion est fréquente, pour des raisons d'équilibre :

J'ai retrouvé la méthode qu'utilisait *mon grand-père*.
Nous regardions défilier *les soldats*.

2) Le verbe n'est pas à un mode personnel :

- La phrase infinitive :

— L'infinitif de narration remplace un passé simple :

Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes,
Grenouilles de rentrer en leurs grottes profondes. (La Fontaine)
(= elles sautèrent et rentrèrent)

— Des phrases courtes et exclamatives où le sujet de 1^{ère} personne n'est pas toujours exprimé :

Moi, me soumettre?! (indignation)
Ah! passer des vacances au soleil, sous les cocotiers!... (souhait)
Lui, prêter de l'argent ? (doute).

- La subordonnée infinitive :

Un infinitif possédant un sujet propre, l'ensemble étant régi par un verbe principal, cela s'analyse généralement comme une subordonnée infinitive, en principe COD d'un verbe de perception (pour les verbes d'ordre, interdiction, autorisation, c'est discutable) :

Je vois (regarde) [tomber *la neige*].
J'entends (écoute) [*les oiseaux* gazouiller dans les rameaux].
Je sens [*l'odeur du café noir* monter de la cuisine].

- La subordonnée participiale :

De la même manière, un participe peut posséder un sujet propre et donner naissance à une subordonnée participiale circonstancielle, détachée par la ponctuation :

[*Le niveau du fleuve* montant], il fallut évacuer la population. (= parce que le niveau du fleuve montait)

3) Les verbes impersonnels :

On a coutume d'appeler *impersonnel* tout verbe gouverné, en apparence, par un pronom qui n'est pas un représentant, c'est-à-dire le pronom *il*, parfois *ce* ou *ça*. Celui-ci n'est qu'un indicateur de la 3^{ème} personne du singulier : n'étant pas représentant, le pronom ne peut être de la 1^{ère} ni de la 2^{ème} personne, ni être au féminin ou au pluriel, il est donc **neutre**. Un verbe, en français, ne peut guère se passer d'un mot en place de sujet, et ce pronom, absent en latin et en ancien français, a un rôle purement formel.

Diverses situations se présentent, diversement analysées par les spécialistes :

Il pleut
Il y a...
Ça craint !...

Nous ne retiendrons que la plus indiscutable. On analysera le pronom neutre comme **sujet grammatical** (ou **apparent**), car il se contente de régir l'accord du verbe ; on trouvera derrière le verbe le véritable sujet, le **sujet logique** (ou **réel**), ce que montre la transformation :

Il manque *une carte* = une carte manque
Il reste *du rôti* = du rôti reste
Il est interdit *de fumer* = fumer est interdit
Il nous est arrivé *une mésaventure* = une mésaventure nous est arrivée, etc.

2 - LE COMPLÉMENT D'AGENT

Le complément d'agent porte le poids d'un lourd héritage, car en latin, il s'exprimait par un ablatif précédé de la préposition *a* ou *ab*, utilisée également pour certains compléments de lieu. C'est donc presque naturellement que la grammaire traditionnelle, fidèle à l'héritage, l'a classé dans les compléments circonstanciels, et on peut lire textuellement dans les grammaires du début du XX^{ème} siècle « *Le complément circonstanciel d'agent* ».

Pourtant, en indo-européen, cette fonction s'exprimait par l'instrumental, cas disparu en latin, absorbé par l'ablatif, au même titre que le locatif.

Pourtant encore, en latin, les cas ne correspondent **pas** réellement à des fonctions : ce sont des marques indifférenciées susceptibles de correspondre à plusieurs usages. Ainsi, l'accusatif est utilisé à la fois pour le complément d'objet, l'attribut de l'objet, le complément de lieu avec déplacement, le sujet d'une subordonnée infinitive. « Ablatif » ne signifie donc pas « circonstanciel », d'autant que sa forme est souvent identique à celle du datif.

Exemples d'études effectuées par des grammaires anciennes :

Dans une leçon sur les compléments circonstanciels, les auteurs de la *Grammaire Française simple et complète* (1909)

écrivent :

« Remarque sur le complément des verbes passifs : Le complément du verbe passif indiquant **par qui** (*agent*) ou **au moyen de quoi** (*instrument*) l'action est faite peut, par suite, être considéré comme un véritable complément circonstanciel. Il est précédé de **par**, qui indique généralement l'*agent* ; ou bien de **de**, qui indique quelquefois l'*agent*, souvent l'*instrument*. »

Dans *Grammaire et exercices de français* (1956), J. Dubois et G. Jouannon traitent dans le même chapitre de « *Compléments circonstanciels, compléments d'agent, d'attribution* » ; dans l'ordre : *Le complément circonstanciel de moyen / Le complément circonstanciel de cause / Le complément d'agent / Le complément circonstanciel de but ou d'intérêt / Le complément d'attribution / Place des compléments circonstanciels*.

Définition du complément d'agent : « Il répond aux questions *par qui* ou *par quoi* ? posées après un verbe passif. Il exprime l'*agent* par qui une action est faite. »

Une analyse plus rigoureuse conduit à des conclusions quelque peu différentes.

1) Classe grammaticale :

Le complément est un constituant de type **nominal** : un *syntagme nominal*, ou l'un de ses substituts (pronom, nom propre, relative substantivée). C'est une **fonction nominale**.

2) Aspects morphologiques :

Le complément d'agent n'entraîne ni ne subit aucun accord.

3) Aspects distributionnels :

Ce complément se situe, dans la phrase canonique, obligatoirement derrière le verbe à la voix passive, sans pause, introduit par une préposition qui est le plus souvent *par* et quelquefois *de*, quand le verbe s'y prête :

Le directeur était représenté *par un de ses adjoints*.

Il était entouré *de tous ses conseillers*.

4) Les relations syntaxiques :

Le complément d'agent est une fonction **essentielle** ; quand il est présent, on ne peut le retirer sous peine de rendre la phrase agrammaticale ou de rendre l'événement indéfini, voire difficilement compréhensible. Quand il n'est pas exprimé, c'est précisément qu'il est indéfini, ou inutile :

Des travaux seront effectués sur l'autoroute.

(personne n'a besoin de savoir par qui, seul l'entrepreneur lui-même trouvera bon de le signaler, pour sa publicité)

5) Aspects transformationnels :

Quand on remet le verbe à la voix active, le complément d'agent devient sujet, le sujet devient COD, ce qui montre que seuls les verbes transitifs directs peuvent subir une transformation passive :

Les travaux ont été effectués *par un artisan* > *un artisan* a effectué les travaux.

► Certains verbes comme *obéir, réfléchir, penser*, aujourd'hui transitifs indirects, furent autrefois transitifs directs, ce qui leur permet de connaître encore aujourd'hui la voix passive, et d'être parfois suivis d'un complément d'agent :

Vous serez obéi de tous.

6) Description sémantique :

L'*agent* est celui qui effectue l'action. Conformément à la tradition, le complément d'agent se trouve derrière un verbe d'action mis à la voix passive. Le complément d'agent est donc *a priori* un humain ou un être vivant doué de volonté, susceptible d'accomplir des actions. Pourtant, la réalité ne suit pas toujours ces bons principes :

Un arbre a été déraciné par la tempête.

Nous avons été bouleversés par cette nouvelle.

La tempête possède-t-elle une conscience et une volonté ? Est-elle réellement capable d'actions, ou bien est-ce là une personnification, et de l'anthropomorphisme ? Et la nouvelle ?...

La description trop sémantique de ce complément, comme celle du sujet, conduit à des impasses. Le complément d'agent s'explique beaucoup mieux en termes stylistiques : quel que soit le type de sujet présent dans la construction active, la passivation permet surtout une **mise en relief** de ce sujet, en même temps qu'une focalisation de la pensée sur l'élément qui a subi la prétendue action. Ainsi, dans le premier des deux exemples précédents, c'est bien à l'arbre que l'on pense d'abord, mais c'est comme si l'on insistait : *c'est la tempête* qui l'a déraciné. La tournure passive produit ainsi une sorte de double insistance. Elle est aussi particulièrement appropriée, nous l'avons déjà fait remarquer, pour les situations où le sujet actif serait indéfini ou inutile, auquel cas on se dispense de complément d'agent lors de la passivation.

3 - L'ATTRIBUT

Dans la phrase canonique, la construction avec attribut vient statistiquement en deuxième position, après la construction avec COD. Les points communs ne manquent d'ailleurs pas (distribution, certaines transformations).

1) Classe grammaticale :

Il s'agit d'une **fonction adjectivale**. Il est pourtant nécessaire de distinguer deux situations différentes :

a) Un adjectif ou un équivalent :

● L'adjectif qualificatif : l'attribut est bien au départ une fonction adjectivale. On peut assimiler à cette catégorie les participes passés et présents, qui sont en fait des adjectifs verbaux :

Il est devenu *prétentieux*.
L'affaire paraissait *conclue*.

● Certains déterminants employés adjectivement :

Telle est la vérité.
La vérité est *autre*.

● ~~Des adverbes employés adjectivement, en nombre très limité :~~

~~Mais tu es *très bien* comme ça !~~
~~Elle se *trouva mal*.~~
~~Comment se sent le malade *aujourd'hui* ?~~

● Des syntagmes nominaux, prépositionnels ou non, qui sont en fait assimilables à des adjectifs, car ils ne possèdent aucun contenu nominal véritable, mais expriment une qualité, une caractéristique de l'élément décrit (voir la description sémantique plus loin) :

Cet article est *bon marché*.
Patrick est *de bonne humeur*.

● Une subordonnée relative attribut du COD, amenée surtout par le verbe avoir :

Elle a les yeux *qui pleurent*.
J'ai trouvé ma petite sœur *qui pleurait*.

Critères communs à ces catégories :

— Tout ce qui n'est pas adjectif est remplaçable par un adjectif :

Elle a les yeux *rouges*.

— Ces mots, ces syntagmes, cette subordonnée peuvent occuper d'autres fonctions adjectivales, comme l'épithète ou l'apposition (épithète détachée) :

Des yeux *qui pleurent* sont signes de conjonctivite ou de gros chagrin.

— Ces éléments acceptent généralement les indications du degré, comparatif ou superlatif, ou à défaut un adverbe quelconque de degré.

Le malade se sent *très bien* / *mieux* qu'hier.

— Ils peuvent se coordonner ou (parfois plus facilement) se juxtaposer à un adjectif, mis à part la relative qui possède une construction particulière :

Il se sentait *bien, de bonne humeur, heureux, en pleine forme...*
Un cheval *fougueux, de grande classe, et qui avait gagné de nombreuses courses*.

— Sémantiquement, ils caractérisent le nom.

b) Un nom ou un équivalent :

● Un nom commun, la plupart du temps sans déterminant :

Son père était *général*.

● Un groupe ou un syntagme nominal (une précision, comme un complément du nom, peut entraîner l'apparition d'un déterminant) :

Il est devenu *président de la Chambre de Commerce*.
Ton chat est *un voleur* !

● Un nom propre, exprimant l'identité du sujet ou du complément d'objet :

Mon oncle s'appelait *Maurice*. On l'appelait *Momo*.

● Un pronom parfois, quand cet attribut est précisé (similitude avec le nom propre) :

Si j'étais *vous...* (autrefois : Si j'étais *que de vous...*)

- Un infinitif, souvent quand le sujet est un infinitif lui-même, et assez souvent introduit par *de* (marqueur de l'infinitif) :

Crier n'est pas *chanter*.
La difficulté est *de trouver un compromis*.

- Une subordonnée relative substantivée, en langage assez familier :

Je suis *qui vous savez*.

- Une subordonnée conjonctive essentielle ? Quel est le sujet, quel est l'attribut dans la phrase suivante ?

La vérité est *que tu es un menteur*.

- Une subordonnée circonstancielle substantivée ? Même question :

La pauvreté, c'est *quand on a perdu ce qu'on aime*.

- Une subordonnée interrogative (substantivée) ? Même question :

La question, c'est *si nous pourrions trouver l'attribut*.

2) Aspects morphologiques :

a) Adjectif ou équivalent :

L'adjectif s'accorde entièrement, en genre et en nombre, avec le sujet ou le COD dont il est attribut :

Les fillettes étaient *joyeuses*.

Les adverbes ou les groupes nominaux à valeur adjectivale restent invariables :

Ils se sentent *bien*.
Ces articles sont *bon marché*.

b) Nom ou équivalent :

L'accord ne se fait que quand il existe une identité suffisante entre le sujet ou le CO et l'attribut :

Ils étaient devenus *clochards*.
Sa grand-mère était *une bonne cuisinière*.

Dans les autres cas, le sens ou la catégorie décide si l'accord est possible :

Les yeux sont le miroir de l'âme.
Ma passion était *de peindre*.

3) Aspects distributionnels :

L'attribut est relié au sujet ou au COD par un verbe. Il fait partie du syntagme verbal. Sa place canonique se trouve juste derrière le verbe, sans pause, pour l'attribut du sujet ; l'attribut du COD se place derrière le COD, lui-même derrière le verbe, le tout sans pause (évidemment, si le COD est un pronom personnel, celui-ci sera antéposé au verbe). L'attribut du COD, quand c'est un nom (SN) est le plus souvent de construction indirecte ; rares sont les verbes permettant une construction directe :

On appelait cet homme *le mari de la femme à barbe*.
Il prenait ses amis *pour des larbins*.

L'adjectif, lui, se construit facilement avec d'autres verbes, sans préposition :

Je le croyais *honnête*.

Une inversion de l'attribut n'est possible que quand tout risque de confusion est écarté, quand l'attribut est un adjectif par exemple :

Noire était la fumée qui sortait des cheminées.

Mais dans la phrase suivante, l'inversion provoque aussi une inversion sémantique :

Mon voisin est devenu *un écrivain célèbre*. / Un écrivain célèbre est devenu *mon voisin*.

Un nom attribut seul est rarement déterminé :

Il a été élu *académicien*.

Pour qu'il soit déterminé et se constitue en syntagme, il faut en général qu'il soit précisé, par un adjectif, un complément du nom, une subordonnée relative :

Théodore était *un brillant savant*.

Notons que le syntagme se constituera plus facilement sans adjectif ou autre expansion avec un article indéfini, quand le nom possède une valeur qualificative suffisante :

Ton chat est *un voleur* !

4) Les relations syntaxiques :

L'attribut est une fonction essentielle, au plus haut degré. En fait, il ne tolère pas d'ellipse : toute phrase dont on supprime l'attribut devient agrammaticale :

- *Il devient.
- *Il est considéré comme.
- *Cet homme semble.

La phrase suivante, quand on supprime l'attribut du COD, change complètement de sens :

Je le croyais sincère. (c'est un jugement que je porte sur lui)
 Je le croyais. (= je pensais qu'il disait la vérité ; le verbe perd son caractère attributif)

On distingue au moins deux constructions fréquentes, et une troisième rare :

● **L'attribut du sujet :**

Cet acteur (sujet) est devenu *une vedette* (attribut du sujet).

● **L'attribut du COD :**

On considère cette vedette (COD) *comme un grand acteur* (attribut du COD).

● **L'attribut du COI :**

Un impresario astucieux a fait de cet acteur (COI) *une vedette* (attribut du COI).

5) Aspects transformationnels :

— Une pronominalisation, par pronom personnel neutre ou pronom relatif régime, est possible dans une mise en relief :

Riche, il l'est devenu certes...
Heureux qu'il était...

— Quand l'attribut du sujet est introduit par un verbe passif, la transformation active s'opère sans difficulté, et l'attribut du sujet devient attribut du COD :

Il était considéré *comme un génie*. / On le considérait *comme un génie*.

6) Description sémantique :

L'attribut ne possède pas d'autonomie sémantique. Mais la liaison sémantique avec le sujet ou le COD est extrêmement forte.

a) Adjectif ou équivalent :

Un élément de type adjectival joue simplement son rôle descriptif, mais par l'intermédiaire d'un verbe : c'est-à-dire qu'il *caractérise* le sujet ou le complément d'objet. C'est aussi le cas des syntagmes à valeur adjectivale : dans *bon marché*, il n'est absolument pas question de *marché* ; l'antonyme du syntagme est l'adjectif *cher*. L'antonyme de l'adverbe *bien* peut être l'adjectif *laid*.

b) Nom ou équivalent :

Un attribut de type nominal assume aussi ce rôle de caractérisation : un renseignement nous est donné sur le sujet ou le CO par l'intermédiaire du verbe.

Un élément nominal est en outre *consubstantiel* avec le sujet ou le complément d'objet, *co-référent*, c'est-à-dire qu'il y a identité entre eux : *l'acteur* et *la vedette* ne font qu'un, et représentent la même personne (mais on apprend ce qu'est devenu cet acteur, quel est son nouvel état). Les syntagmes à valeur adjectivale ne sont pas consubstantiels avec le sujet ou le COD : *Pierre est de bonne humeur* ne signifie pas *Pierre est une bonne humeur*.

Dans certains cas, la caractérisation est réduite à sa plus simple expression, et l'attribut ne fait qu'exprimer l'**identité** du sujet ou du COD ; c'est le cas des attributs noms propres ou pronoms :

Je suis *Arsène Lupin*.
 Si j'étais *vous*, ma fille,...

c) Le rôle du verbe :

Le rôle sémantique du verbe est très particulier.

On parle traditionnellement de *verbes d'état*. Qu'est-ce qu'un *état* ? C'est ce qu'on *est*. Autrement dit, le verbe *être* est le seul véritable verbe d'état, au sens propre. Mais c'est aussi le verbe le plus vide de sens qui soit : il ne sert qu'à établir une description, une identité, ou dans d'autres cas une existence. C'est pourquoi, parmi les différentes expressions qui le définissent, la plus exacte est sans doute celle de verbe **copule**, servant simplement à établir un lien ; l'expression *verbe attributif* est en effet circulaire : ce qui introduit un attribut est attributif.

L'étude des verbes attributifs permet de distinguer des nuances : **état / état apparent / changement d'état / persistance d'un état** (*être / sembler, paraître / devenir / rester, demeurer* + synonymes) :

Il semble *malhonnête*. / Il est considéré comme *malhonnête*.
 Il est devenu *Secrétaire Général*. / Il a été nommé, élu, choisi, coopté comme...
 Il est resté *Secrétaire Général*. / Il a été maintenu comme...

Ces différentes nuances nous permettent de reconnaître que les verbes entraînant un attribut du complément d'objet sont des verbes de *jugement*, de *transformation*, ou de *maintien*. Ils ont un sens actif, et, dans la transformation passive, constituent les synonymes des verbes d'état. On peut ainsi considérer que les verbes d'état ont un sens passif ; de même que le verbe *être* est une sorte d'équivalent passif du verbe *avoir*, on retrouvera un attribut du sujet derrière *être*, et un attribut du COD derrière *avoir* :

Ses yeux sont *bleus*.
 Elle a les yeux *bleus*.

Les verbes d'état et leurs synonymes ne sont pas les seuls à introduire des attributs. A l'occasion, un verbe quelconque peut devenir attributif, et on obtiendra ce que Martin Riegel appelle un « attribut occasionnel » (« Verbes essentiellement ou occasionnellement attributifs », *L'Information grammaticale*, 10, pp. 23 à 27). Certains auteurs estiment que l'adjectif ainsi construit fonctionne un peu comme un circonstanciel ; si l'on peut effectivement remplacer parfois un adjectif par un adverbe (*tranquille* / *tranquillement*, dans l'exemple ci-dessous), cela ne peut expliquer la totalité des cas ; on peut plus simplement considérer que la phrase utilise un raccourci :

La Seine coulait *verte*. (Hugo)
Baptiste veut mourir *tranquille*.

La signification véritable de ces phrases est :

La Seine coulait *et* elle était verte.
Baptiste veut être tranquille *quand il mourra*.

Le verbe copule *être* est sémantiquement si faible qu'il disparaît aisément et autorise ces raccourcis. On constatera que ces attributs restent non supprimables : Baptiste serait certes surpris si l'on comprenait qu'il *veut mourir*...

4 - LES COMPLÉMENTS DE VERBE

« Au sens traditionnel du terme, un **complément du verbe** est un syntagme de type nominal ou prépositionnel qui fait partie du groupe verbal » (*Grammaire méthodique du français*, p. 217).

Comme nous le verrons, les exigences distributionnelles et syntaxiques définissent les compléments de verbe. Toutefois, selon le point de vue adopté, on peut scinder ou non cet ensemble. Contrairement à l'ouvrage précité, nous choisissons de ne pas considérer comme compléments d'objet les syntagmes suivants :

Nous allons à *Paris*.

Ce costume coûte *trois mille francs*.

Nous distinguerons les compléments d'objet d'une part, conformément à la tradition, et les compléments de verbe adverbialisables d'autre part (page suivante).

Pour analyser la construction d'un verbe et sa capacité à être accompagné de fonctions essentielles, on peut avoir recours à la notion de **valence** (selon L. Tesnière). La valence d'un verbe (mais aussi d'un nom ou d'un adjectif), c'est son aptitude à imposer une certaine configuration syntaxique. Ainsi, un verbe est nécessairement accompagné d'un sujet (valence simple), et souvent d'un ou deux compléments de verbe (valence double ou triple) ; ces éléments sont appelés « actants ».

La notion de valence n'est pas toujours cohérente dans la littérature linguistique, et il importe, pour éviter des confusions (« actant » ne signifie pas « agent »), de l'utiliser comme une notion purement syntaxique (voir définition et précautions d'emploi dans la *Grammaire méthodique du français*, p. 123-124 et 215). On considérera que tous les compléments de verbe participent à la valence verbale. A titre d'exemple, L. Tesnière, dans la phrase « Alfred change de veste », analyse *de veste* comme circonstant (*Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, 1966, p. 128). Nous ne partageons pas cette analyse.

A - LES COMPLÉMENTS D'OBJET

Comme pour le sujet, il faut abandonner les définitions traditionnelles :

Un nom est complément d'objet quand il désigne la personne ou la chose sur qui se fait l'action exprimée par le verbe. (*Grammaire et exercices de Français*, par J. Dubois et G. Jouannon, Larousse 1956).

Plus critiquable encore est le questionnement *Quoi ?* générateur d'erreurs dans l'analyse, puisqu'il peut aussi bien faire trouver un sujet inversé ou un attribut.

▶ Dans le cadre de la phrase canonique, la construction S + V + COD est la plus fréquente en français.

1) Classe grammaticale :

Le complément d'objet est, comme le sujet, une fonction dite **nominale**, non adverbiale. Cette fonction pourra donc être assumée par un syntagme nominal, un nom propre, un pronom, un infinitif et certaines subordonnées :

Nous avons passé *de bonnes vacances* : syntagme nominal COD

Le fils a succédé à *son père* : syntagme nominal COI

Il donne de l'argent *aux pauvres* : syntagme nominal COI 2nd

J'ai rencontré *Pierre* : nom propre COD

Je *les* ai aperçus / Je m'*en* souviens / (mon sujet) J'y arrive : pronoms personnels COD ou COI

Il aime *lire* / Il aime à *lire* : infinitif COD ou COI

J'aime *qui m'aime* : subordonnée relative substantivée COD

Il prétend *que vous vous trompez* : subordonnée conjonctive (complétive) COD

Nous devons veiller à *ce que tout soit prêt* : subordonnée conjonctive COI

Je me demande *si tout sera prêt* : subordonnée interrogative COD

J'admire *comme il avait su rester jeune* : subordonnée exclamative COD

Nous entendions *les rats courir dans le grenier* : subordonnée infinitive COD

2) Aspects morphologiques :

Le seul accord qui se présente est celui du participe passé avec le COD placé devant le verbe, quand celui-ci comporte l'auxiliaire *avoir* :

Je les ai *aperçus* .

Aucun accord n'a lieu avec une construction indirecte :

La femme à qui il a *succédé* . / Ils se sont *succédé* .

La femme à qui il a *donné* de l'argent.

Quand le complément d'objet est un pronom personnel, relatif, voire interrogatif, il possède une forme régime direct ou indirect (*régime* ne veut pas dire automatiquement *complément* ; l'attribut ou le sujet logique sont régimes, vu leur position).

— me / te / le, la, les, pronoms personnels à la forme régime direct (ou indirect pour *me* et *te*) ; moi / toi / lui, leur, eux, pronoms personnels à la forme régime indirect (forme forte, autrefois tonique, qui sert aussi d'insistance pour d'autres fonctions).

— que, quoi, pronoms relatifs régime direct et indirect ; *dont* peut être COI.

— ce que, ce à quoi, pronoms interrogatifs indirects de forme régime direct et indirect, outre un aspect sémantique « chose ».

3) Aspects distributionnels :

Le complément d'objet, quand c'est un nom, est toujours déterminé : c'est un trait qui le distingue d'ailleurs de l'attribut.

Le complément est donc en fait un syntagme, dont le nom est le noyau. Comme pour le sujet, dans un style archaisant ou une énumération, on peut trouver un nom seul :

Pierre qui roule n'amasse pas *mousse* .

Il amassait *or, argent et piergeries*.

La place canonique du complément d'objet se situe juste derrière le verbe, sans pause.

Un pronom personnel, relatif ou interrogatif se trouvera à une place différente : le pronom personnel entre le sujet et le verbe ; le pronom relatif ou interrogatif en tête de subordonnée ou de phrase.

L'inversion n'est pas possible pour le COD, en dehors de la tournure interrogative bien sûr :

Le lion a mangé le dompteur / *Le dompteur a mangé le lion. (?!)

La construction indirecte rend éventuellement le COI (surtout 2nd) déplaçable, détachable, dans certaines conditions :

A sa maîtresse, il a envoyé un bouquet de roses. *A son épouse*, il a envoyé un bouquet de chardons.
(contexte contrastif)

4) Les relations syntaxiques :

Le complément d'objet fait partie des fonctions essentielles. C'est le premier des compléments du verbe, et il appartient au syntagme verbal. Si on le supprime, dans un certain nombre de cas, la phrase devient agrammaticale :

*Nous avons rencontré. / *Le fils a succédé.

Dans d'autres cas, il est possible de supprimer le complément d'objet, mais le sens de la phrase change : parfois complètement, et parfois en perdant simplement le contexte, la précision d'un récit :

Mon frère a changé son pot d'échappement. (remplacé) // Mon frère a changé. (caractère)

L'enfant mange *un gâteau au chocolat*. (récit précis) / L'enfant mange. (se nourrit)

Rappelons qu'un même verbe peut avoir plusieurs constructions différentes, et que son sens se modifie à chaque fois :

Le clou tient.
L'enfant tient la main de sa mère.
L'enfant tient à son jouet.
Il tient de son père.
Il tient cette montre de son père.

5) Aspects transformationnels :

Seul le COD prête à transformation significative : une phrase comportant un verbe transitif direct avec son COD peut se mettre à la **voix passive** ; le COD devient sujet, et le sujet devient complément d'agent :

La tempête a déraciné *un arbre*. / *Un arbre* a été déraciné par la tempête.

Rappelons que quelques verbes transitifs indirects connaissent aussi la voix passive : ce sont des verbes qui ont été autrefois transitifs directs, au moins jusqu'au XVII^{ème} siècle :

Vous serez obéi de tous.

Il existe d'autres pronominalisations que celle qui utilise la question *quoi* ? On peut remplacer un complément d'objet par un pronom personnel reconnu comme assumant cette fonction ; on peut aussi l'insérer dans le présentatif *c'est... que* :

J'ai envoyé ma déclaration au percepteur. / Je la lui ai envoyée. / C'est ma déclaration que j'ai envoyée au percepteur. / C'est au percepteur que j'ai envoyé ma déclaration.
J'ai pensé à mes amis. / J'ai pensé à eux. / C'est à eux que j'ai pensé.

► Mais attention à ne pas confondre avec l'attribut :

Il est resté modeste. / Il l'est resté.

D'autre part, des syntagmes assumant d'autres fonctions peuvent être introduits par le même présentatif *c'est... que* :

C'est la nuit que le boulanger travaille. (*la nuit*, c. circ. de temps).

6) Description sémantique :

Un complément d'objet, sans verbe, n'est plus un complément d'objet ; il ne possède aucune autonomie sémantique. Son sémantisme, en tant que CO, dépend du verbe ; le CO est le complément le plus directement **sélectionné** par le sémantisme du verbe, où la préposition éventuelle joue un rôle non négligeable. Non seulement le verbe, mais l'ensemble [sujet + verbe]. Ainsi, le verbe *manger*, sauf sens métaphorique, exigera un COD concret, et... comestible. Si le sujet est *le loup*, le COD se restreindra à un aliment carné.

On pourrait tenter d'opérer un classement sémantique entre les CO, mais cela reviendrait à un classement lexical des verbes transitifs. Les liaisons entre le sémantisme des verbes et leur construction est bien plus riche d'enseignement.

CONSTRUCTIONS :

Les verbes construisent de plusieurs façons différentes leurs compléments d'objet. Rappelons au préalable quelques principes de base :

Un verbe possédant un ou plusieurs compléments d'objet est appelé **transitif** ; **intransitif** s'il n'en possède aucun (valence simple, le sujet étant le seul « actant »). Il sera transitif **direct** ou **indirect** selon qu'il exige ou non une préposition (un seul type de CO : valence double) ; **doublement** transitif quand il se construit avec deux compléments d'objet de type différent (valence triple). Il existe quelques cas de verbes triplement transitifs (valence quadruple).

La coordination de 2 compléments d'objet de même type ne rend pas le verbe doublement transitif !

Un verbe peut adopter plusieurs constructions différentes selon les phrases, et change de sens la plupart du temps en changeant de construction :

manquer sa cible / manquer le train / manquer à ses amis / manquer à ses devoirs / manquer de nourriture / manquer de culture / manquer de tomber / manquer de respect à un supérieur...

1) Le complément d'objet direct (COD) :

Il se construit sans préposition :

L'agent Longtarin remplissait un procès-verbal.

Cette construction permet la transformation passive :

Un procès verbal était rempli par l'agent Longtarin.

Certains verbes transitifs directs sont inaptes à la passivation :

Votre réponse comporte quelques erreurs. / *Quelques erreurs sont comportées par votre réponse.

Le verbe *avoir* est inapte aussi à la passivation, mais peut trouver un équivalent passif dans le verbe *être* :

Il a une Cadillac. / Cette Cadillac est à lui.

La pronominalisation (3^{ème} pers. masc. sing.) s'effectue à l'aide du pronom *le*.

2) Le complément d'objet indirect (COI) :

Il se construit avec une préposition (*à, de, en, sur, avec, etc.*) qui est « contrôlée » par le verbe (on se méfie de quelqu'un, jamais à / avec / en ... quelqu'un) :

Gaston ne se souciait guère de cette amende.
Il croyait au destin.
Il croyait en son avenir.
Il comptait sur la chance.
Il attendait après Mademoiselle Jeanne.

La tournure passive est en principe impossible quand il n'y a pas de COD (rares exceptions) :

*Cette amende n'est guère soucieuse par Gaston.

La pronominalisation (3^{ème} pers. masc. sing.) s'effectue à l'aide des pronoms *lui, en, y*.

Remarque : La construction directe n'autorise pas l'inversion sujet / COD, et l'effet d'insistance ne peut s'effectuer que par une dislocation (détachement, reprise par un pronom personnel), ou par la passivation. La construction indirecte autorise éventuellement la mise en relief du COI par déplacement, détachement en tête de phrase (le risque de confusion sujet / COI étant nul), ce qui compense l'impossibilité d'une passivation.

3) Le complément d'objet interne :

Cette fonction n'est pas étudiée dans le secondaire, et ne peut être placée à égalité avec les précédentes.

On la trouve dans un ensemble, peu ouvert lexicalement, de locutions presque toutes figées, où le complément, de construction le plus

souvent directe, ne fait apparemment que reproduire et compléter le procès contenu dans le sémantisme du verbe ; d'un verbe habituellement intransitif ; si l'on se réfère au « schéma actanciel » du verbe, l'objet ne désigne pas un « actant », il ne fait pas partie de la valence verbale :

Vivre sa vie / pleurer toutes les larmes de son corps / suer sang et eau / sentir la rose / aller son petit bonhomme de chemin
Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre. (La Fontaine)

Le syntagme n'est pas pronominalisable, et la construction passive est impossible :

*Sa vie a été vécue par lui...
*La rose est sentie par ce parfum...

On relèvera dans ces locutions une fréquence remarquable d'adjectifs possessifs renvoyant au sujet du verbe. Une analyse sémantique montre qu'il ne s'agit nullement d'une simple redondance, d'une tautologie, mais d'une spécification du procès, lequel concerne le sujet du verbe ; spécification qui prend une tournure nominale, alors que d'autres spécifications prendraient une tournure adverbiale. Cette correspondance sémantique rapproche l'objet interne des compléments de verbe adverbiaux (voir la *Grammaire Méthodique du français*, p. 220-221).

4) La construction avec double objet :

Certains verbes ont systématiquement, d'autres occasionnellement une construction doublement transitive. Cette construction répond à certaines exigences à la fois syntaxiques et sémantiques :

● **Syntaxiquement**, les deux compléments d'objet sont nécessairement de type différent, sur un plan ou un autre. Le plus souvent l'un est direct (on peut l'appeler *COD 1^{er}*) et l'autre indirect (dit *COI 2nd* ou *COS*). Ils se présentent dans cette ordre dans la phrase canonique, ce qui autorise la précision *1^{er}* ou *2nd*. En cas de construction doublement indirecte, les prépositions sont nécessairement différentes (*parler de quelque chose à / avec quelqu'un*). Une construction doublement directe peut exister lorsque le 2^{ème} complément est une complétive (*convaincre quelqu'un que...*), mais la construction est en fait implicitement indirecte (*que = de ce que*), ce qui apparaît quand on revient à une tournure nominale (*convaincre quelqu'un de quelque chose*).

● **Sémantiquement**, il s'agit de verbes de relation, ce qui est logique, et même de *transfert* : « La plupart de ces verbes dénotent une opération concrète ou figurée de transfert entre deux de leurs actants » (*Grammaire méthodique du français*, p. 225). Les verbes de **transfert non verbal** constituent un premier grand ensemble (les modèles en sont *donner* ou *ôter quelque chose à quelqu'un*) ; les verbes de **transfert verbal** un deuxième (*dire quelque chose à quelqu'un*) ; on trouve aussi des actes de parole, des verbes d'union ou de séparation, et quelques autres cas plus dispersés. La plupart du temps, deux des trois actants sont de type sémantique semblable (ex. : sujet et *COI 2nd* humains).

La construction la plus fréquente (plus des trois quarts des cas) est celle de *donner et dire*, avec un *COD 1^{er}* et un *COI 2nd* (souvent humain) introduit par *à*. C'est celle qui sert de référence dans la création stylistique. Une analyse fine des prépositions fera apparaître que *à* exprime un *acte orienté vers* l'élément *COI 2nd*, une sorte de *destination mentale* ; *de* signifie surtout « au sujet de », bien plus souvent que « provenant de » ; *avec* (+ SN humain) s'utilise dans les échanges réciproques, ainsi que *pour* et *contre* (+ SN « chose »), etc. On consultera avec profit sur ce thème *Les prépositions abstraites en français*, de P. Cadiot, Colin, 1997.

● Dans une construction doublement transitive, la passivation laisse subsister le *COI 2nd* :

Cette bague avait été confiée par ma mère à un bijoutier.

► Remarque : Le « complément d'attribution »

La tradition grammaticale faisait état d'un « complément d'attribution » dont la dénomination et la définition restaient fortement inspirées du latin :

« On peut donc définir le complément d'attribution comme **le complément du verbe pouvant être remplacé par un pronom conjoint au datif**. Beaucoup de verbes appelant un complément d'attribution sont des verbes à double transitivité » (*Code du français courant*, par H. Bonnard, Magnard, 1981, p. 256-257).

Ce complément était autrefois analysé comme circonstanciel à cause de la proximité du datif et de l'ablatif. C'était le cas également du complément d'agent. La tradition n'avait pas suffisamment intégré les différences de fonctionnement des langues latine et française. Ainsi, le complément d'agent, en latin, n'est pas toujours associé à un verbe passif.

Le complément d'attribution, selon H. Bonnard, peut être *en même temps* un *COI simple*, ou encore un *COI 2nd*, voire un complément de verbe non reconnu comme *CO*, tel cette sorte de complément de *relation* exprimé par un pronom datif, appelé *datif épistémique* par Nicolas Ruwet :

Je *lui* crois de grandes qualités.

(ne s'agit-il pas de l'ellipse d'une complétive : « Je crois qu'il a... » ? Voir d'une infinitive : « Je crois [*lui avoir*...] » ?)

L'avantage de cette tradition qui regroupe une éventail sémantique de compléments est de classer certains syntagmes pronominaux

difficiles à analyser, tel encore ce *datif éthique* :

Fermez- *moicette* porte !

L'inconvénient, c'est de définir une fonction sur des critères sémantiques et un élément formel, et de ne pas tenir compte des autres critères.. On peut se contenter de reconnaître le complément d'attribution comme un « sous-ensemble » du complément d'objet indirect. L'idée qu'un syntagme puisse assumer deux fonctions à la fois est assez gênante. Cette position n'est pas non plus très pédagogique.

DÉVELOPPEMENT : ATTRIBUT ET COD

L'attribut du sujet et le COD possèdent de nombreux points communs. Le corps enseignant est quotidiennement confronté à des erreurs qui témoignent d'une grande confusion en ce domaine (le prétendu « COD du verbe être » !).

1) Points communs entre l'attribut et le COD



Distribution : l'attribut et le COD, dans la phrase canonique, se placent juste derrière le verbe, sans pause.



Syntaxe : les deux fonctions sont essentielles ; leurs éléments appartiennent au syntagme verbal, et permettent de constituer avec l'infinitif du verbe un groupe soudé, qui se passe de sujet :

Avoir de l'argent, c'est intéressant. (*avoir* + COD)

Être riche, c'est intéressant. (*être* + attribut)



Transformation : la pronominalisation peut donner des résultats semblables, et utilise un pronom personnel, relatif ou interrogatif de forme régime direct :

Il fait son devoir (*son devoir* est COD) > Il *le* fait / le devoir *qu'* il fait / *Que* fait-il ?

Il devient président (*président* est attribut du sujet) > Il *le* devient / le président *qu'* il devient / *Que* devient-il ?

Bref, ces deux constructions simples et directes semblent couler de source, et correspondre à la phrase typique du Français courant, puisqu'à elles deux elles occupent statistiquement une place considérable dans les tournures utilisées par les « locuteurs natifs » que nous sommes.

2) Différences entre l'attribut et le COD



Aspects catégoriels : les catégories syntaxiques ne se recouvrent pas ; le complément d'objet est une fonction strictement nominale, alors que l'attribut est au départ une fonction adjectivale. En effet, le nom ou ses équivalents ne peuvent être attributs que s'ils possèdent dans la phrase une valeur adjectivale suffisante (de caractérisation, qui est d'ordre sémantique, voir plus loin).



Morphologie : seul l'attribut permet un accord en genre et nombre avec le sujet.



Syntaxe : l'attribut supporte beaucoup moins d'ellipses que le COD, voire aucune. Évidemment, on peut toujours imaginer un dialogue comme celui-ci :

« Alors, quoi de neuf ?
— Je deviens, mon cher, je deviens. Et vous ?
— Moi, je demeure. »

Cette conversation pourrait être imaginée avant la guerre entre Jean-Paul Sartre et François Mauriac... L'effet stylistique est identique à celui du célèbre *Cogito, ergo sum* de Descartes.

La construction avec attribut autorise une véritable ellipse, mais c'est celle... du verbe, dans des phrases averbales non canoniques mais courantes en langage parlé. Ainsi :

Mon chef de service ? Un imbécile ! (= mon chef de service *est* un imbécile)

On ne peut faire l'ellipse d'un verbe transitif direct ou indirect :

Ma sœur a acheté une maison. / *Ma sœur ? Une maison !...
Mon beau-frère participe à un rallye. / *Mon beau-frère ? Un rallye !...



Transformations : la construction attributive ne permet pas la passivation qu'on obtient avec les verbes transitifs directs, l'attribut du sujet ne devient pas le sujet d'un verbe passif.

Les pronominalisations ne se recoupent pas entièrement. Les exemples que nous avons utilisés plus haut représentent en fait le seul cas de similitude : celui du masculin singulier. Tout change si on utilise le féminin ou le pluriel :

J'ai rencontré les aviatrices (COD) > Je *les* ai rencontrées. / *Qui* avez-vous rencontré ?

Elles sont devenues aviatrices (attribut du sujet) : Elles *le* sont devenues. / *Que* sont-elles devenues ?

Le pronom personnel substitut d'un attribut est une forme neutre, qui équivaut morphologiquement au masculin singulier (le neutre

morphologique n'existe pas en français). De même, le pronom interrogatif, variable sur le plan sémantique, n'adopte pas pour l'attribut la forme qui correspond à une personne, mais celle qui correspond aux « choses ». Le résultat serait exactement le même si l'attribut était un adjectif :

Il est devenu fou > Il l' est devenu.

● **Sémantique** : l'attribut, même nominal, sert à caractériser le sujet, au point que si l'on utilise le même terme, il possède encore cette valeur :

Mon père, c'est *mon père*.

Ton frère sera toujours *ton frère*.

Dans ces phrases, les mots *père* et *frère* n'ont pas deux fois la même valeur sémantique.

La première phrase signifie : « La personne dont nous parlons, qui est mon géniteur, est pour moi quelqu'un avec qui les liens affectifs sont importants » ; sous-entendu par exemple : « Je me refuse à le critiquer pour cette raison, et je prends sa défense ».

La deuxième phrase peut signifier : « Ton frère ne sera jamais autre chose que ce qu'il est : un instable, ou un génie, ou quelqu'un à ta semblance, aussi extravagant que toi, etc. ».

Enfin, seul un nombre restreint de verbes se construisent avec un nom attribut, ceux dont la valeur sémantique les rapproche des verbes d'état.

3) Les cas litigieux

Il est des verbes qui possèdent naturellement un aspect sémantique qui pourrait les rendre attributifs, synonymes par exemple de *devenir* . Où est la limite ?

Il ressemble à *son frère*.

Il ressemble à *un ours*.

Son frère n'est pas une caractérisation de l'individu dont nous parlons, alors que *un ours* en est une, métaphorique : on parle bien d'une personne, pas de deux, et pas d'un animal particulier ; on décrit l'aspect (lourd, hirsute) de la personne, à l'aide d'une comparaison.

Aussi délicate est pour le moins l'analyse de phrases comme celles-ci :

Cette nouvelle loi constitue *un progrès*.

Une vingtaine de grenadiers constituaient *l'arrière-garde de l'armée*.

Un progrès et *l'arrière-garde de l'armée* sont consubstantiels aux sujets. Pourtant, si *un progrès* apporte bien une caractérisation sémantique, c'est beaucoup moins évident pour *l'arrière-garde de l'armée*. Une transformation simple va nous permettre de décider. Puisque nous nous posons la question « Attribut du sujet ou COD ? », essayons donc la transformation passive, qui est un critère décisif pour le COD :

*Un progrès est constitué par cette loi / de cette loi :

Cette phrase ne paraît pas correcte, il est difficile de la comprendre ; avec la préposition *de* , il saute aux yeux qu'elle est incorrecte. *Un progrès* est donc attribut du sujet.

L'arrière-garde de l'armée était constituée d'une vingtaine de grenadiers :

Cette phrase est parfaitement correcte, et *l'arrière-garde de l'armée* est COD du verbe *constituer* .

B - LES COMPLÉMENTS DE VERBE ADVERBIAUX

Il nous semble nécessaire de dire ici quelques mots de la tradition, tant son imprégnation reste encore forte : dans l'expression *venir à Paris* (voir l'exemple un peu plus bas), un étudiant fraîchement débarqué à l'Université analysera spontanément à *Paris* comme « complément circonstanciel de lieu du verbe *venir* », quand la *Grammaire méthodique du français* en fait un COI. Des notions imprécises acquises dans l'enseignement primaire, mal corrigées dans le secondaire, ont la vie dure. Quelques rappels donc sur **l'héritage grammatical et les compléments circonstanciels, dont nous aurons à exclure les compléments ici étudiés**.

Voici comment la *Grammaire française simple et complète* de P. Crouzet, G. Berthet et M. Galliot, Privat-Didier, 1909, définissait et étendait la notion de complément circonstanciel (p. 172-173) :

« Les compléments circonstanciels expriment toutes les circonstances de temps, lieu, manière, cause, origine, but, tendance (direction, destination, attribution), distance, mesure, différence, accompagnement, partie, prix ; poids, instrument, agent, etc., dans lesquelles se trouve un objet ou se passe une action. »

« Extension du complément circonstanciel au nom et à l'adjectif : Le tableau de la page précédente ne contient que des compléments circonstanciels de verbe, mais en réalité le nom et l'adjectif ont certains compléments qui peuvent aussi être considérés comme des compléments circonstanciels. »

Plus récemment, des auteurs, de la même façon, plaçaient encore sans hésitation les compléments suivants dans les circonstanciels :

Il vient à *Paris*. / Il réside à *Lyon*. / Il se rend à *la campagne*.
Il est issu de *noble famille*.
Un tableau de maître se vend *plusieurs millions*.
La piste du stade mesure *quatre cents mètres*.

(exemples pris dans *Grammaire et exercices de français*, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, par J. Dubois et G. Jouannon, Larousse, 1956, p. 60 à 62)

La *Grammaire Larousse du français contemporain* de J. Cl. Chevalier et al., Larousse, 1964, marque une évolution en étudiant les compléments de mesure, de poids et de prix à la suite des compléments d'objet, précisant (p. 180) :

« Du point de vue du sens, ces compléments sont fréquemment interprétés comme des circonstanciels. »

Ce très structuraliste ouvrage ne pousse pourtant pas la modernité jusqu'à analyser certains compléments de lieu ou de temps comme des COI (p. 76) :

« Cette analyse n'est pas acceptable d'après les critères que nous avons fixés ; mais elle souligne bien que certains compléments circonstanciels disposent d'une grande liberté de mouvement, d'autres non. »

La *Grammaire méthodique du français* (1994), nous l'avons dit, n'hésite pas à franchir un pas important, et à baptiser ces compléments du nom de « compléments d'objet ». C'est à notre sens aller un peu loin.

On pourra les appeler **compléments essentiels** de *lieu, temps, mesure...* ; ou bien abrégé en *CVD, CVI (compléments de verbe directs ou indirects, de lieu, etc.)*. Bien que l'aspect sémantique soit fort, ils ne sont pas circonstanciels, mais ne correspondent pas à tous les critères des compléments d'objet.

1) Classe grammaticale :

Il s'agit d'une **fonction adverbiale**. Ces compléments se présentent sous forme de syntagmes nominaux (ou éléments nominalisés), ou d'adverbes, voire de « pronoms adverbiaux » :

Il se rend à *l'usine*. / Il se rend *là-bas (ailleurs...)*. / Il s'y rend.
Il vient de *l'usine / de là-bas, d'ailleurs*. / Il en vient.
Ces réparations ont coûté *une somme astronomique / cher*.

En et *y*, classés comme « pronoms adverbiaux » dans *Le bon usage*, sont plus souvent aujourd'hui classés comme pronoms personnels. Les deux points de vue se défendent.

On trouvera éventuellement, mais difficilement, d'autres pronoms ; jamais un infinitif ; exceptionnellement une subordonnée (substantivée), pour le temps ou la mesure :

Les réparations dureront *ce qu'il faut / tant qu'il restera des risques*.
Les réparations coûteront *ce qu'il faut*.

Il est évident que le lieu s'exprimera aussi souvent à l'aide d'un nom propre géographique (voir les exemples précédents).

2) Aspects morphologiques :

Aucun accord ne peut se manifester, y compris l'accord du participe passé, même quand la construction du complément est directe :

Les deux heures *que* le cours a duré paraissaient interminables.
Les cent kilos *qu'il* a pesé (mais : les légumes *qu'il* a pesés)

3) Aspects distributionnels :

Ces compléments se situent, comme les compléments d'objet, derrière le verbe, sans pause, sans possibilité de détachement ; ils peuvent s'ajouter à des compléments d'objet, et s'insérer entre eux ; la construction directe est fréquente, mais le lieu demande souvent une construction indirecte :

J'ai acheté ce tableau *un million*.
J'ai revendu ce tableau *deux millions* à un amateur japonais. (COD 1^{er} + CVD + COI 2nd)
Il mesure *un mètre soixante* et pèse *cent vingt kilos*.
Ce travail m'a pris *deux heures*.
Il habite *Arras*. / Il habite à *Arras*.

Dans une construction indirecte, particulièrement celle d'un complément de sens locatif, il semblerait abusif de prétendre que, comme pour les COI, le verbe puisse « commander » une préposition particulière. Si *obéir, succéder*, etc., sont systématiquement suivis de la préposition *à*, on peut constater par exemple que le verbe *passer* est suivi, selon le sens, des diverses prépositions locatives : *le train passera autant à Amiens que par Amiens, dans la campagne, en pleine campagne, à travers la lande déserte, à l'extérieur de la ville, au-delà des limites de la province*, etc. Les COI utilisent principalement (mais sans exclusive) les deux prépositions dites « incolores », *à* et *de* ; les CVI utilisent la palette des prépositions circonstancielle.

4) Les relations syntaxiques :

Ces compléments sont aussi essentiels que les compléments d'objet, avec la même réserve : on peut parfois supprimer un CVD ou CVI (ex. : le prix), comme certains COD ou COI, quand ils présentent un intérêt tout relatif. Il est évident que le message ne sera pas le même dans la phrase suivante et dans celle qui se trouve un peu plus haut :

J'ai revendu ce tableau à un amateur japonais.

La notion de *valence verbale*, prise, comme nous l'avons indiqué, dans un sens purement syntaxique, s'applique sans difficulté à ces compléments de verbe adverbiaux. Elle ne permet pourtant pas de les distinguer des compléments d'objet.

5) Aspects transformationnels :

Les syntagmes nominaux CVD / CVI sont adverbialisables. Le questionnement qui permet de les reconnaître est également adverbial : *où ? / combien ? / combien de temps ?*

La transformation passive n'entraîne aucune modification des compléments de verbe adverbiaux ; le CVD, à la différence du COD, ne devient pas sujet d'un verbe passif ; le CVD ou CVI subsiste tel quel dans la passivation :

Le tableau a été revendu *deux millions* à un amateur japonais.

6) Description sémantique :

On reconnaîtra principalement des compléments essentiels de *lieu*, de *temps*, et la notion de *mesure* unira avantageusement tout ce qui est poids, prix, longueur, etc. Cette courte liste n'est pas forcément exhaustive.

A première vue, l'argument sémantique ne permet pas de différencier ces compléments de verbe des circonstanciels, ce qui explique l'analyse traditionnelle : le lieu et le temps en particulier sont intuitivement perçus comme circonstanciels.

Mais pourquoi faudrait-il qu'un nom de lieu soit systématiquement *complément circonstanciel* de lieu : il peut être aussi bien sujet d'un verbe ! (ex : *La France* est belle)

La solution doit être cherchée dans la liaison sémantique extrêmement forte que le complément entretient avec le verbe, bien plus forte même que pour un complément d'objet, puisqu'elle est exclusive, et se rapproche d'ailleurs singulièrement de celle de certains *compléments d'objet interne* (ex : ses mains sentent *le poisson*). Il sera donc ici aussi question d'une sélection sémantique, tout à fait impérative, du complément par son verbe : un verbe de mouvement comme *aller*, *venir*, *passer*... **exige** d'être suivi par un nom de lieu (SN ou NP) ; *mesurer*, *peser*, *coûter*..., par une notation chiffrée, de même que *durer* par ladite durée chiffrée, ou estimée.

Cette liaison sémantique étroite avec le verbe se manifeste syntaxiquement par la construction directe si fréquente ; les verbes de mouvement, eux, ont besoin d'une préposition qui indique le type de mouvement : *aller à* (latin *ad* = « vers ») / *venir de* (latin *de* : origine) / *passer par*, *à travers*, etc.

Dans la construction des verbes transitifs, on peut éventuellement distinguer les « compléments de verbe » que sont par exemple le COD 1^{er} et le COI 2nd, et les « compléments du groupe verbal », tel le complément de « prix » du verbe *revendre* dans l'exemple cité plus haut.

Développement : des « passerelles » avec les compléments d'objet ?

Des arguments catégoriels, morphologiques, transformationnels, sémantiques s'opposent à une assimilation pure et simple de ces compléments aux compléments d'objet. Comparons :

Les cent millions que j'ai revendus ce tableau [pas d'accord du participe] // *Les tableaux que j'ai revendus cent millions* [accord du participe]

Les deux heures que ce travail m'a pris [pas d'accord du participe]

Les tableaux ont été revendus deux millions // **Les deux millions ont été revendus les tableaux*... [le CVD ne participe pas à la transformation passive]

Quand le CVD est bien perçu comme tel, il n'est pas assimilable à un COD.

Pourtant, en l'absence d'un COD authentique, le CVD peut **se transformer** en COD, dans certaines conditions. Cela se manifestera par une hésitation dans le questionnement (*combien ? / quoi ?*), par une pronominalisation par pronom personnel, par un accord du participe passé :

Ce travail m'a pris *deux heures* : « Il t'a pris *combien ?* » / « Il t'a pris *quoi ?* » (familier).

Il a pris *vingt livres*. / Les vingt livres qu'il a pris / prises (?) / Ses vingt livres, il les a bien prises.

La différence est-elle si grande entre *Il habite Paris* (où ?) et *Il habite un meublé* (quoi ?) ?

Doit-on écrire *Les cent francs que cet appareil m'a coûté* ou *m'a coûtés* ?

Le participe s'accorde si le verbe est employé au sens figuré, comme l'indique la *Grammaire Larousse du français contemporain*, p. 180 :

Mes manuscrits attestent la peine qu'ils m'ont coûtée. (J. J. Rousseau)

Nous remarquerons que le CVD transformé en COD gagne généralement un article défini, ou en tout cas un aspect défini.

Bref, ces exemples, et bien d'autres, montrent que les limites ne sont pas nettes entre ces compléments de verbe et les compléments d'objet. Mais il faut remarquer aussi qu'elles ne le sont pas davantage avec les compléments circonstanciels, et on peut parfois se demander longuement et vainement si tel complément est complément de verbe ou de phrase, s'il est essentiel ou supprimable : les deux exemples suivants sont-ils équivalents ?

Le boulanger travaille *la nuit*.

La nuit, le boulanger travaille.

II - LES COMPLÉMENTS DE PHRASE

Les compléments **circonstanciels** sont des compléments de phrase.

Ils n'entrent pas dans le cadre de la phrase canonique, puisque qu'ils s'ajoutent à elle. Toutefois, on aura avantage à conserver une phrase verbale, affirmative, déclarative, sans effet stylistique.

Définir la notion de *circonstant* a toujours présenté des difficultés, et ce, peut-on dire, depuis le grec ancien... Cette notion repose surtout sur une *intuition sémantique*, ce qui explique les incohérences dans la tradition. Les auteurs se sont souvent contentés de dresser une liste, d'ailleurs jamais exhaustive, ou bien ils ont défini le circonstant comme ce qu'il *n'était pas*. Nous ferons état de ces difficultés ou de ces insuffisances.

1) Classe grammaticale :

Suivant la méthode qui consiste à rechercher la catégorie la plus simple pouvant assumer la fonction, nous dirons que le complément circonstanciel est au départ une fonction *adverbiale*. Le procédé de reconnaissance traditionnel à base de questions utilise précisément un questionnement adverbial : *Où ? Quand ? Comment ? Pourquoi ?* etc.

Le panorama des « natures » possibles est un peu plus large :

● adverbe :

Les tableaux avaient été accrochés *là* (adverbe de lieu)

Nous viendrons *demain* (adverbe de temps)

La voiture roulait *lentement* (adverbe de manière)

● syntagme nominal (prépositionnel) :

Les tableaux avaient été accrochés *sur le mur du fond* (c. c. lieu)

● syntagme pronominal (prépositionnel) :

Il avait deviné que je me trouvais *derrière lui* (c. c. lieu)

● syntagme verbal à l'infinitif (prépositionnel) :

Il étudiait l'astronomie *pour se distraire* (c. c. but)

● subordonnée conjonctive :

La terre était détrempée *parce qu'il avait plu* (c. c. cause)

● subordonnée participiale :

Son cœur battant à rompre, il s'arrêta (c. c. cause)

Son cœur battant à rompre, il continua néanmoins à courir (c. c. concession)

Tous ces moyens syntaxiques ne sont pas interchangeables : on ne trouve pas systématiquement d'équivalence entre préposition et conjonction, ni un adverbe de substitution : quels sont les adverbes de conséquence en français ? Comment former une subordonnée circonstancielle de moyen ?

2) Aspects morphologiques :

Le complément circonstanciel n'entretient pas de liaison morphologique avec les autres éléments de la phrase.

3) Aspects distributionnels :

Le complément circonstanciel est un complément de phrase ; il est en principe mobile et détachable ; il peut même se glisser entre le sujet et le verbe :

Mon oncle étudiait l'astronomie *pour se distraire*.

Pour se distraire, mon oncle étudiait l'astronomie.

Mon oncle, *pour se distraire*, étudiait l'astronomie.

Contrairement aux compléments de verbe, le nombre des circonstants n'est pas limité par la construction syntaxique, il ne l'est que par les exigences stylistiques : on peut accumuler un ou plusieurs compléments de temps, de lieu, de but, de cause, etc.

On peut juxtaposer ou coordonner deux circonstants différents, possédant suffisamment de points communs sémantiques (voir à la fin de ce chapitre) :

Mon oncle étudiait l'astronomie *pour se distraire* (but) et *parce qu'il habitait près d'un observatoire* (cause).

Quand il s'agit d'un syntagme, il est presque toujours prépositionnel : *sur, sous, dans, avec, pour, malgré...* + SN. Les rares constructions directes peuvent poser des problèmes d'analyse (complément de verbe ou de phrase ?) :

Le boulanger travaille *la nuit*.

Remarques :

- Nombre d'auteurs ont montré que l'apparente mobilité d'un circonstant n'est pas sans conséquences sur le sémantisme de la phrase ; ainsi, les deux variantes suivantes ne sont pas synonymes :

Le fils du voisin a jeté des tomates *dans mon jardin*.
Dans mon jardin, le fils du voisin a jeté des tomates.

Dans le premier cas, l'enfant est chez lui, il a jeté des tomates chez moi ; dans le deuxième, il est chez moi, et il a jeté des tomates soit chez lui, soit chez moi ; ou bien, il m'a rendu service en éliminant des tomates pourries...

Comme pour d'autres notions, il faut prendre celle de la mobilité dans un sens aussi syntaxique que possible, et l'allier à la suppressibilité : le message de base reste bien « le fils du voisin a jeté des tomates ».

- Dans la phrase complexe, une subordonnée de conséquence n'est pas mobile, qu'elle soit ou non introduite par une corrélation conjonctive :

Elle était *si* désespérée *qu'elle sombra dans l'alcoolisme*.
Elle en fut réduite au désespoir, *au point qu'elle sombra dans l'alcoolisme*.

Un syntagme prépositionnel équivalent pourra pourtant récupérer la mobilité caractéristique des circonstants et se trouver antéposé, détaché :

Au grand désespoir de sa mère, il s'engagea dans les ordres.

4) Aspects syntaxiques :

Le complément circonstanciel est **un constituant immédiat de la phrase** : il ne se rattache ni au verbe directement, ni à un syntagme quelconque ; il ne participe pas à la valence verbale, il n'est pas prévu dans le « schéma actanciel » du verbe. **Tout complément de verbe doit être exclu des circonstants**, en dépit de l'intuition première. Dans un schéma en arbre, il se rattache à la racine de la phrase, comme le syntagme sujet et le syntagme verbal.

Le circonstant est un élément facultatif (ce qui ne signifie pas que tout élément facultatif soit un circonstant !). Il est donc supprimable :

Mon oncle étudiait l'astronomie.
Le fils du voisin a jeté des tomates.

Les réserves précédentes concernant la mobilité se retrouveront ici. On rappellera que la réduction d'une phrase à sa forme canonique est un artifice syntaxique. Le dernier exemple ci-dessus ne laisse pas deviner le sens précis du verbe *jeter*, mais ne contredit pas non plus le « message » de la phrase complète.

Aucun circonstant n'est pronominalisable par pronom personnel. Quand le lexique le permet, un circonstant est adverbialisable. Pourtant, les reprises anaphoriques véritables sont rares ; ce peut être le rôle d'un adverbe comme *là* ou *alors*. Les pronoms adverbiaux *en* et *y* s'utilisent bien davantage pour les compléments de verbes.

5) Description sémantique :

Le complément circonstanciel est un complément profondément sémantique, mais la notion de « circonstances » n'a jamais été aisée à définir.

Un complément circonstanciel, isolé, reste identifiable comme circonstant.

Le choix de la préposition est relativement libre par rapport au verbe. Ce choix est lié au contenu du syntagme qui suit. Une fusion s'opère entre le sémantisme de la préposition et celui du syntagme. La présence d'un lexique particulier ne relève donc pas du hasard : la préposition *dans* ne prend un sens de lieu que suivie d'un élément spatial, en deux ou trois dimensions (un *champ*, une *salle*...) ; on dira *dans un champ*, mais non **dans une place publique*. La recevabilité d'un syntagme circonstanciel dépend également des autres éléments lexicaux de la phrase, le verbe surtout : on peut *travailler, manger, dormir dans un champ*, mais ne peut pas *planer dans un champ*.

L'autonomie sémantique du complément circonstanciel est grande sans être totale. Outre les contraintes lexicales que nous venons d'évoquer, nous rappellerons l'ambiguïté du syntagme *dans mon jardin*, antéposé ou postposé à la phrase *le fils du voisin a jeté des tomates*. Ce syntagme reste néanmoins identifiable comme complément de lieu, mais c'est sa place qui modifie le sens de la préposition *dans*, et *le jardin* deviendra soit « le lieu où est le sujet », soit « le lieu où il n'est pas ».

Ce qui est vrai d'un syntagme l'est aussi d'une subordonnée conjonctive, dont le sens (causal, etc.) est déterminé par la conjonction (ex : *parce que*), mais en liaison avec le sémantisme de la principale. La subordonnée participiale, elle, même isolée par sa ponctuation, prend un sens plus flou, bien que toujours circonstanciel :

Son cœur battant à rompre,... (concession ? [il continua] cause ? [il s'arrêta])

On considérera donc que le complément circonstanciel est sémantiquement **sélectionné par la phrase**. Mais on peut étudier plus finement la manière dont s'opère cette sélection.

● Nous empruntons les deux remarques qui suivent à *Langue Française* n° 86, mai 1990, *Sur les compléments circonstanciels*, présenté par Danielle Leeman ; en particulier, les articles de Laurent Gosselin et Jean-Pierre Maurel.

- Seules les phrases exprimant **un événement** supportent des compléments circonstanciels. Par *événement*, il faut entendre *ce qui aurait pu ne pas se produire* :

*Tous les jours à la même heure, la Terre est ronde. (non-événement, une telle affirmation est un non-sens)

- Les informations qu'apportent ces compléments **restreignent** le champ dans lequel l'événement se déroule. Ils précisent

qu'il s'est déroulé « ce jour-là, à cet endroit-là, de cette manière-là, avec cet effet-là, etc. », et non « n'importe quand, n'importe où, n'importe comment, etc. »

Classement

La tradition dresse une liste confuse des circonstants, que l'on peut essayer de clarifier :

- Le cadre spatio-temporel constitue le décor concret de l'événement : *lieu, temps* ;
- Le mode de réalisation de l'événement lui-même correspond à la *manière* et au *moyen*, auxquels on peut ajouter la *comparaison*, si on la considère comme un circonstant (proche de la manière).
- Les liaisons de l'événement avec d'autres événements s'exprimeront sous forme de *cause, conséquence, concession, but*, ou *hypothèse* ; tous ces événements sont nécessairement liés par le temps à l'événement principal, en plus du rapport logique.

A l'intérieur de l'un de ces trois sous-ensembles, on peut souvent coordonner deux compléments différents : temps + lieu / manière + moyen / cause + but, etc.

Remarques :

- Il faut garder à l'esprit que certains circonstants peuvent exprimer *plus d'un rapport* avec le reste de la phrase.
- Certaines difficultés d'interprétation ou certaines ambiguïtés proviennent de ce qu'un circonstant peut s'appliquer à des « nœuds » différents de la phrase : la phrase entière ou non, en tenant compte ou non d'une négation, etc. En fait, la langue évite l'ambiguïté, et celle des phrases suivantes serait levée par la situation, la suite de la phrase ou l'intonation :

Il n'est pas parti parce que Pierre était mort. (est-il parti ou non ? pourquoi ?)

Jean a décidé que Paul partirait sans rien dire. (*qui* ne dit rien ?)

III - LOCUTIONS ÉNONCIATIVES

Certains éléments échappent à l'analyse syntaxique traditionnelle. Ils étaient autrefois classés maladroitement dans la catégorie des circonstanciels. Prenons comme exemple l'adverbe dit « de manière » *sérieusement*, et comparons ces deux phrases :

Travaille-t-il sérieusement son examen ?
Sérieusement, travaille-t-il son examen ?

Dans le premier cas, l'adverbe est un complément de la phrase, supprimable et plus ou moins déplaçable (mais il ne peut être détaché en tête de phrase, sous peine de confusion avec le 2^{ème} exemple) ; on demande si un étudiant travaille « avec sérieux ».

Dans le deuxième cas, l'adverbe n'est absolument pas en rapport avec le sens de l'énoncé. Ce n'est donc pas un adverbe de phrase, ni même de mot. Ce n'est pas un circonstanciel. Cet adverbe laisse entendre un doute de l'énonciateur, et sollicite une réponse *sérieuse* de l'interlocuteur. Nous sommes en réalité dans le domaine de l'**énonciation**, et dans celui des **modalités**.

Un développement complet sur l'énonciation serait ici hors de propos, mais il importe néanmoins d'en préciser les bases pour déterminer ce qui relève de la syntaxe et ce qui y échappe.

● L'énonciation prend en compte la situation de **communication**, où le sujet parlant (ou écrivant) produit un énoncé à l'intention d'un interlocuteur, ou d'un lecteur.

● Ledit sujet est appelé **locuteur** (*je*), et celui à qui s'adresse l'énoncé est l'**allocutaire** (*tu*).

● La situation de communication suppose non seulement ces deux protagonistes (au moins), mais aussi un temps et un lieu spécifiques, et un certain environnement. Les éléments dits *déictiques* se fondent sur cette base, qu'on peut simplifier par un « **moi, ici, maintenant** ».

● Dans l'étude d'un énoncé, on sera donc amené à rechercher les traces de cet acte de production, l'acte d'énonciation, et la présence de l'énonciateur dans son énoncé ; présence qui peut être explicite, ou au contraire fort discrète (un exposé scientifique par exemple est censé être peu subjectif). On pourra même y reconnaître des « *actes de parole* », comme le questionnement (phrase interrogative), l'ordre (phrase injonctive), etc., où le locuteur *agit* véritablement par la parole sur son allocutaire.

● On peut encore, comme l'a fait Émile Benveniste (*Problèmes de linguistique générale*, I 1966 ; II 1974, Gallimard) affiner l'étude des *temps verbaux* ; ou encore celle du *discours rapporté*.

● Les éléments qui ont été par la Tradition liés à la syntaxe relèvent le plus souvent des **modalités d'énonciation** ou **d'énoncé**.

Les premières concernent le mode *assertif*, *interrogatif* ou *injonctif* des phrases, ce que l'on appelle depuis longtemps les *types de phrases*. Ce n'est pas notre propos ici.

Les secondes (les modalités *d'énoncé*) nous concernent, car elles ont été l'objet d'analyses incertaines dans les manuels grammaticaux.

La présence du locuteur dans son énoncé se traduit en effet par celle de termes qui relèvent soit de *l'affectif*, soit de *l'évaluatif* : le locuteur peut laisser deviner un sentiment ; il peut aussi laisser entendre un certain jugement qu'il porte à propos de son énoncé, soit en termes de bon ou de mauvais, soit selon le vrai, le faux ou l'incertain (aspect *axiologique* ou *épistémique*).

Une recherche de modalisations nous fera ainsi repérer des « commentaires énonciatifs » qui ne peuvent s'analyser syntaxiquement en liaison avec l'énoncé, parce qu'ils expriment une appréciation de celui qui parle, ou demandent une appréciation à celui à qui l'on s'adresse. Ce sera le rôle d'adverbes et locutions comme *peut-être*, *certainement*, *sans doute*, etc., ou (*mal*)*heureusement*, *franchement*, *sérieusement*, *décidément*, etc. ; ou des éléments parfois phrastiques qui apportent une réserve du locuteur : *à mon avis*, *si j'ose dire*, *si vous me permettez l'expression* (aucune hypothèse !), etc. L'étude de **l'ironie**, en particulier, ne peut se dispenser d'une recherche de modalisations.

● Relevant également des tournures énonciatives, **l'apostrophe**, rappelons-le, ne doit pas être classée dans les fonctions syntaxiques. La communication directe utilise un certain nombre d'*appellatifs* courants, comme *Monsieur*, *mon Colonel*, *mon cher*, etc., ainsi, tout simplement que le nom de la personne à qui l'on s'adresse, ou un terme de relation (*Maman*...). Ces éléments ne participent pas à la construction syntaxique de la phrase ; ils servent à interpeller l'allocutaire, et il ne faut pas non plus les confondre avec une quelconque apposition, puisqu'ils ne sont pas forcément repris par un pronom de 2^{ème} personne :

Monsieur le Président, je crois qu'il va pleuvoir !

Ils n'expriment aucune caractérisation, contrairement à l'apposition :

Mon père, ce héros au sourire si doux,... (Hugo)

L'apostrophe permet aussi d'exprimer une modalité :

Dis, ma chérie,...

Dites donc, espèce de voyou,...

IV - LES FONCTIONS SECONDAIRES

Les fonctions secondaires ne se situent plus dans le cadre de la phrase, mais dans celui du syntagme.

A - LES COMPLÉMENTS DITS DÉTERMINATIFS

On appelle souvent *compléments déterminatifs* le complément du nom, du pronom, ou de l'adjectif, voire de l'adverbe :

- La voiture *de mon père* : SN prép. complément du nom *voiture*
- Celle *de mon père* / quelques uns *de mes amis* : SN prép. complément des pronoms *celle* / *quelques uns*
- Rouge *de confusion* : SN prép. complément de l'adjectif *rouge*
- Contrairement *à l'opinion commune* : SN prép. complément de l'adverbe *contrairement*

L'appellation *complément déterminatif* peut prêter à confusion : le public scolaire peut croire qu'il existe un rapport avec les déterminants ; on peut aussi discuter de son exactitude. D'autre part, le complément du nom est en fait complément d'un syntagme nominal. Toutes ces expressions ne sont pas plus satisfaisantes que celle de *complément d'objet* ; leur emploi n'est qu'une question d'habitude.

A. 1 - LE COMPLÉMENT DU NOM

1) Classe grammaticale :

Il s'agit à la base d'un constituant de type **nominal**. Il sera assumé par un nom, un groupe ou un syntagme nominal, un nom propre, certains pronoms, un infinitif, occasionnellement un adverbe à valeur nominale, une subordonnée conjonctive pure, ou d'autres éléments nominalisés :

- Le manque *d'argent* / *d'argent liquide* (n.c. / GN)
- La peur *du gendarme* (SN)
- La peur *de Satan* (NP)
- La peur *de vous* / *de l'autre* / *de celui-là* (pronoms)
- La peur *de grandir* (infinitif)
- Les craintes *d'autrefois* (adverbe)
- La crainte *qu'on puisse le découvrir* (subordonnée conjonctive complétive)
- La notion *de quand il* [le fœtus] *devient une personne* (subordonnée circonstancielle nominalisée ; professeur René Frydman, sur *Bouillon de culture*, 03-10-97) [cette phrase est à considérer comme incorrecte]

La subordonnée relative était analysée traditionnellement comme *complément de l'antécédent*, soit comme un complément du nom ; il y a avantage au contraire à la considérer comme adjectivale.

2) Aspects morphologiques :

Aucun lien morphologique ne peut être relevé par rapport à un autre élément de la phrase.

3) Aspects distributionnels :

Ce complément se situe dans le contexte droit immédiat de la tête de syntagme, sans pause possible ; seuls certains pronoms (*dont*, *en*) seront nécessairement antéposés :

- Cette bague, *dont* le rubis... (le rubis *de cette bague*)
- Elle *en* but une cuillerée (une cuillerée *de ce liquide*)

En français moderne, il est presque toujours prépositionnel ; c'est le plus souvent la préposition *de* qui le relie à son chef de syntagme, mais un grand nombre de prépositions sont utilisables. Ce complément ne dépend pas du verbe, mais uniquement d'un nom ou un équivalent, constituant non verbal :

- une tasse *de café* / une tasse *à café* / une tasse *sans anse*

Il existe des cas de construction directe, héritages de la construction médiévale sans préposition ; le nom propre complément se construit ainsi dans les locutions figées :

- la tour *Eiffel*, la place *Victor Hugo*, le code *Napoléon*

Un tel complément ne doit pas être pris pour une apposition, il n'exprime aucune co-référence, aucune caractérisation.

La construction directe d'un nom commun aboutit souvent à lui conférer une valeur d'épithète, ou correspond à la formation d'un nom composé.

4) Les relations syntaxiques :

Le complément du nom est syntaxiquement facultatif. Sa suppression ne rend en aucune façon la phrase agrammaticale. Toutefois, ce complément peut se révéler sémantiquement essentiel, ou essentiel dans le syntagme, pour le nom recteur :

- Les déplacements *du Président* sont très surveillés. / (?) Les déplacements sont très surveillés.

5) Description sémantique :

Un long développement sur les aspects sémantiques du groupe nominal serait ici hors de propos. Nous indiquerons quelques voies importantes.

Le complément du nom adopte généralement un comportement **restrictif** : par la précision qu'il apporte, il restreint le champ d'application du nom tête de syntagme, ce qui explique que celui-ci soit souvent déterminé par un article défini. Ainsi, *une voiture* est vague, *la voiture de mon père* est précis.

Le caractère sémantiquement essentiel de certains compléments se concrétisera sur le plan syntaxique dans une paraphrase verbale :

- Le déplacement du Président > le président se déplace
- La fuite des ennemis > les ennemis fuient

On peut considérer que le nom recteur (tête de syntagme) possède une valeur verbale qui se manifeste dans cette paraphrase, où le complément se transforme en sujet. Dans certains cas ambigus, il peut se transformer en COD :

- La crainte des soldats > les soldats craignent... / nous craignons les soldats

Un certain nombre de compléments du nom possèdent une valeur circonstancielle, d'autres une valeur adjectivale ; on évoquera une matière, une possession, un fonctionnement, etc. Là encore, des paraphrases feront apparaître toutes ces variantes. Il faut toutefois se garder de tomber dans les extrêmes de la tradition grammaticale, qui, au début du XX^{ème} siècle, assimilait quasiment certains compléments du nom à des circonstanciels, comme dans l'exemple suivant :

- Le train *de cinq heures*

► Remarque :

Dans certaines tournures, des éléments apparemment nominaux doivent être en fait considérés comme des **déterminants**, quantitatifs ou évaluatifs, et non comme des noms recteurs suivis d'un complément :

- *Un grand nombre* de clients
- *Un kilo* de tomates
- *Une foule* de maisons
- *Une espèce* d'hurluberlu [à éviter absolument : **Un** espèce de...]

A. 2 - LE COMPLÉMENT DU PRONOM

Il s'analysera globalement de la même manière que le complément du nom, nous ne le décrivons donc pas en détails.

Les contraintes de la langue apportent nombre de restrictions : les pronoms suivis d'un complément sont certains indéfinis, le démonstratif *celui* (*celle, ceux, celles*), un pronom interrogatif, tous cataphoriques :

- L'un *de mes amis* m'a dit... : complément du pronom indéfini *l'un*
- Celui *de mes amis* qui m'a dit ça... : complément du pronom démonstratif *celui*
- Lequel *de mes amis* a bien pu... ? : complément du pronom interrogatif *lequel*

Rappel : un pronom **cataphorique** trouve son référent derrière lui, dans la suite du discours ; un pronom **anaphorique** trouve son référent devant lui : **l'antécédent**.

● Éléments propres au complément du pronom :

Syntaxiquement, ce complément n'est peut-être pas essentiel par rapport à la phrase, mais il est souvent essentiel à l'intérieur du syntagme, par rapport au pronom recteur. Ainsi, le pronom *celui* ne peut se passer d'un complément ou d'une relative qui le complète. Pour d'autres pronoms, comme *l'un* et *lequel* dans les exemples précédents, si le complément n'est pas exprimé, c'est qu'il est sous-entendu, implicite.

Sémantiquement, le pronom trouve son référent dans le syntagme nominal complément, de manière partielle. Ainsi, *l'un, celui* et *lequel* représentent un *ami* faisant partie du groupe *mes amis*.

A. 3 - LE COMPLÉMENT DE L'ADJECTIF

1) Classe grammaticale :

Les catégories à envisager recouvrent celles du complément du nom. Certains adjectifs sont fréquemment suivis d'un infinitif ; quelques uns autorisent la présence d'une subordonnée conjonctive (pure) complément :

- Fier *d'avoir réussi*
- Certain *qu'il allait réussir*

2) Aspects morphologiques :

Aucun lien morphologique ne peut être relevé par rapport à un autre élément de la phrase.

3) Aspects distributionnels :

Ce complément se situe dans le contexte droit immédiat de l'adjectif tête de syntagme, sans pause possible ; seuls certains pronoms (*dont, en*) seront nécessairement antéposés :

- Fier *de son succès* / fort *en mathématiques*
- Le succès *dont* il est fier / il *en* est fier

Il est en général prépositionnel (de nombreuses prépositions sont utilisables) ; quelques constructions directes existent, particulièrement avec les adjectifs de couleur :

- Bleu *pastel* (le *pastel* est une plante) / vert *émeraude*

4) Les relations syntaxiques :

Le complément du nom est, en théorie, syntaxiquement facultatif par rapport à la phrase. Toutefois, il existe des cas d'adjectifs nécessairement suivis d'un complément, sans lequel le sémantisme de l'adjectif serait profondément modifié :

- Un conquérant ivre *de gloire* (et non *ivre* !)
- Les instructions relatives *au fonctionnement de l'appareil*
- Un ustensile propre *à un usage ménager* (et non *un ustensile propre* !)

Il faut donc considérer que la plupart du temps, le complément est essentiel à l'adjectif recteur, au sein du syntagme.

5) Description sémantique :

Le complément de l'adjectif adopte lui aussi un comportement restrictif, il restreint le champ d'action de l'adjectif. Les diverses nuances sémantiques seront mises en valeur par des paraphrases ; on tiendra compte du sémantisme de la préposition, et des exigences lexicales. Par exemple, *une tasse à café*, c'est une tasse *pour boire du café* (destination), mais *une tasse de café*, c'est une tasse *pleine de café* (contenu), et même le contenu lui-même, le *café*, du volume d'une *tasse* (*boire une tasse de café*, c'est boire le contenu).

► Remarque :

Certains auteurs analysent comme « complément de l'adjectif » l'adverbe, généralement antéposé, qui vient modifier ou préciser le sens de cet adjectif. Il s'agit souvent d'adverbes de degré ; un adverbe à sens circonstanciel (ou évaluatif) comme *toujours, volontiers, facilement*, etc., pose certains problèmes d'analyse (adverbe de mot, ou de phrase ?) :

- Il est *toujours* joyeux / *facilement* irritable.

C'est avec prudence et réserves qu'on analysera l'adverbe de mot comme complément de ce mot.

A. 4 - LE COMPLÉMENT DE L'ADVERBE

Il ne faut retenir comme compléments de l'adverbe que les cas indiscutables :

- Contrairement *à l'opinion commune*,...
- Conformément *à votre demande*,...
- Indépendamment *des exigences syntaxiques*,...

Dans d'autres tournures, le prétendu adverbe n'est qu'un déterminant quantitatif :

- Beaucoup de gens / peu de gens / bien des gens

Certains adverbes ont un complément introduit par *que* :

- Ailleurs *que chez moi*
- Autrement *que lui*

Ces constructions donnent lieu à diverses interprétations, rarement satisfaisantes. Nous nous contenterons de préciser que ce complément est généralement nominal, sans lien morphologique avec d'autres éléments de la phrase ; il se situe dans le contexte droit immédiat de l'adverbe recteur, sans pause ; il est rarement effaçable ; les paraphrases sont phrastiques, ce qui peut faire douter de l'existence même d'un tel complément. On peut douter aussi de l'unité du corpus qui précède.

B - L'ÉPITHÈTE

L'épithète est, comme le complément du nom, une des fonctions qui concernent l'expansion du groupe nominal. Nous sommes dans le cadre du syntagme.

1) Classe grammaticale :

Il s'agit d'un constituant de type adjectival : l'épithète est une fonction typiquement **adjectivale**.

Les substituts habituels de l'adjectif peuvent être épithètes : un syntagme nominal à valeur adjectivale comme *de bonne humeur*, ou *bon marché* par exemple ; certains adverbes :

- Un homme *bien*.

Dans certains cas, un nom peut se trouver en situation adjectivale et servir à qualifier ; on peut dès lors le considérer comme épithète :

- Le président de la société est toujours absent : c'est un président *fantôme*.
- Notre société a enregistré cette année un bénéfice *record*.

Toutefois, ce nom ne peut porter les marques du degré, ni être détaché en apposition. A noter que ce type de tournure s'utilise de plus en plus de nos jours, particulièrement sur les ondes.

Une subordonnée relative est à analyser comme épithète quand elle suit directement son antécédent, sans pause.

2) Aspects morphologiques :

Un adjectif épithète d'un nom s'accorde avec lui en genre et nombre. Il existe des cas d'adjectifs invariables, comme certains adjectifs de couleur issus de noms ; ou variables seulement en nombre, comme *marron*. Un groupe nominal à valeur adjectivale (*bon marché*) ne s'accorde pas avec le nom, pas plus qu'un adjectif adjectivé (comme *bien*).

Un nom épithète s'accorde en nombre, sauf cas particulier (métaphorique par exemple).

3) Aspects distributionnels :

Cette fonction ne dépend pas du verbe, mais uniquement d'un nom ou syntagme nominal.

L'élément épithète se trouve placé obligatoirement à côté du nom, sans en être séparé ou détaché, sauf par un adverbe. L'adjectif peut souvent être antéposé, et s'insérer entre le déterminant et le nom :

- un *charmant* garçon
- un orateur *intéressant*
- un scientifique *de grande envergure*
- un personnage *qui a marqué son temps*

L'adjectif épithète peut porter les marques du degré, comparatif ou superlatif, ou adverbe de degré :

- très grand, assez grand
- le plus intéressant

4) Les relations syntaxiques :

Ce n'est pas une fonction essentielle à la phrase. Sa suppression ne rend en aucune façon la phrase agrammaticale. Ceci ne préjuge pas d'une modification sémantique du syntagme.

5) Description sémantique :

L'épithète exprime une caractérisation concernant le nom tête de syntagme : description concrète ou abstraite, précision sur l'être ou l'objet nommé.

Le comportement de l'épithète est **restrictif** : toute précision apportée permet de restreindre le sémantisme du nom pour lui faire désigner un être ou un objet unique dans un contexte déterminé.

Problèmes à envisager :

 Les épithètes dites **de relation** équivalent à des compléments du nom : le voyage *présidentiel*, c'est celui *du président* ; un arrêté *préfectoral*, c'est un arrêté *du préfet* ; la lumière *solaire*, celle *du soleil*. Ces adjectifs, très restrictifs, rarement supprimables, ne peuvent changer de fonction (apposition ou attribut) ni porter les marques du degré ou se coordonner à d'autres, sont-ils vraiment à considérer comme épithètes ?

- *Ce voyage, présidentiel,... / *Ce voyage est présidentiel. / *très présidentiel
- *Cette lumière est solaire et blanche...

 Comme l'apposition adjectivale (voir la page qui lui est consacrée), l'épithète peut posséder à l'occasion une certaine valeur circonstancielle, qui se manifestera par transformation :

- Cette *poétique* région n'en est pas moins un repaire de brigands. > Cette région, *bien qu'elle soit*

poétique, n'en est pas moins un repaire de brigands. (adjectif épithète > subordonnée conjonctive, c. c. concession)

● La place de certains adjectifs épithètes n'est pas toujours indifférente sémantiquement :

- un *grand* homme / un homme *grand*
- un tableau *sacré* / un *sacré* tableau

L'usage a conféré à ces adjectifs simples et courants un double sens dépendant de leur position dans le groupe.

C - L'APPOSITION

Nous sommes toujours dans le cadre du syntagme. L'apposition est une des fonctions qui concernent l'expansion du groupe nominal.

Deux points de vue s'opposent selon les ouvrages. La tradition scolaire analyse souvent comme apposition l'adjectif en position détachée. Au contraire, nombre d'auteurs (ex. : *Grammaire du français*, par Delphine Denis *et al.*, Livre de Poche, coll. *Les Usuels de Poche*, Paris, 1994) préfèrent réserver ce terme aux éléments nominaux, qui sont co-référents au nom recteur, et utiliser pour l'adjectif l'expression « épithète détachée ». Les arguments sont aussi valables dans un sens que dans l'autre. Nous avons choisi de considérer que l'adjectif *peut* être apposé ; l'apposition, sous cet angle, est une fonction double : adjectivale, *ou* nominale, **comme l'attribut** : les deux fonctions partagent en effet nombre de caractéristiques.

Pour tenir compte des divergences, nous scinderons : l'apposition *adjectivale*, que l'on pourra appeler « épithète détachée », et l'apposition *nominale*.

C. 1 – L'APPOSITION ADJECTIVALE

1) Classe grammaticale :

Il s'agit d'un constituant de type **adjectival** : adjectif qualificatif, participe, syntagme à valeur adjectivale ; un adverbe peut plus difficilement se détacher en apposition :

- *Cet homme, bien, est mon ami.
- Cet homme, bien sous tous les rapports, conviendra à ce poste.

La subordonnée relative en position détachée, sera considérée comme appositive :

- Cet homme, qui possède bien des qualités, conviendra à ce poste.

2) Aspects morphologiques :

Un adjectif apposé s'accorde en genre et nombre avec le nom recteur.

3) Aspects distributionnels :

L'adjectif apposé se situe dans le contexte immédiat du nom recteur, détaché par la ponctuation (ou une pause orale) ; il se place indifféremment devant ou derrière le nom (dans ce dernier cas, il est entre deux virgules) :

- *Rusé*, le renard se méfie des appâts.
- Le renard, *rusé*, se méfie des appâts.

4) Les relations syntaxiques :

Ce n'est pas une fonction essentielle. Sa suppression ne rend en aucune façon la phrase agrammaticale, ni le syntagme :

- Le renard se méfie des appâts.

5) Description sémantique :

L'adjectif joue son rôle habituel de caractérisation ; pourtant, le fonctionnement de l'apposition n'est pas identique à celui de l'épithète :

● L'apposition n'a pas un fonctionnement restrictif ; elle n'apporte qu'une précision supplémentaire, tout à fait facultative. Elle constitue une remarque, un élément de description, d'explication, etc., c'est-à-dire une sorte *d'énoncé secondaire* dans l'énoncé premier, un *prédicat* dont le thème est le nom recteur.

● L'apposition ne s'utilise réellement qu'en langage soutenu, ce qui explique qu'on la trouve sous la plume des écrivains, très souvent sous celle des poètes, mais très peu dans le discours oral, où elle poserait des problèmes de compréhension ; elle nécessite une attention de l'interlocuteur ou du lecteur, attention que permet beaucoup plus facilement le discours écrit. Il ne faut jamais négliger l'aspect *visuel* de l'écrit, qui ne se contente pas de retranscrire les propos d'un locuteur : une apposition est détachée entre deux virgules, ou entre deux parenthèses, ou encore à l'aide des deux points ; cette forme graphique contribue fortement à la séparation des énoncés, qui se superposent, sur deux niveaux différents d'abstraction.

● L'énoncé secondaire que constitue l'apposition se trouve lié par des rapports logiques à l'énoncé premier, ce qui lui confère bien souvent une valeur circonstancielle. Cette valeur sera mise en évidence par une transformation phrastique :

- *Parce qu'il est rusé*, le renard se méfie. (subordonnée circonstancielle de cause)
- Ce renard, *qui était rusé*, ne se méfia pourtant point. > Ce renard, *bien qu'il fût rusé*, ne se méfia pourtant point. (subordonnée circonstancielle de concession)

C. 2 – L'APPOSITION NOMINALE

1) Classe grammaticale :

Bien que ce soit une **fonction adjectivale**, il s'agit ici d'un constituant de type **nominal**, nom, groupe ou syntagme :

- Le maire, *un paysan du village*, connaissait bien ses administrés.

Les substituts habituels du syntagme nominal peuvent être apposés, sous certaines conditions. En fait, le nom propre, ne possédant *a priori* aucune valeur qualificative, peut rarement assumer cette fonction, de même que la plupart des pronoms :

- Un seul invité, *Maurice*, n'avait pas apprécié la tarte à la crème.
- Un seul chapeau, *celui de Justine*, n'était pas de couleur sombre.

L'infinitif pose sans doute moins de problèmes :

- Un grand regret, *n'avoir jamais eu d'enfant*, l'avait tourmentée toute sa vie.

On notera la nécessité d'une tournure d'insistance pour que ces éléments puissent être apposés.

Peut-on dans certains cas analyser des conjonctives pures comme apposées ?

- Il n'avait qu'une crainte : *qu'on puisse percer son secret*.

La subordonnée présente-t-elle vraiment une co-référence avec le nom *crainte*, ou ne s'agit-il pas plutôt de *la crainte de...*, c'est-à-dire d'un complément du nom, mis en relief ?

2) Aspects morphologiques :

Un nom ou syntagme apposé ne portera le genre et le nombre du nom recteur que s'il y a consubstantialité, identité complète, comme pour l'attribut ; ceci exclut les accords dans les cas d'apposition métaphorique (fréquente en poésie) :

- Les yeux, *miroir de l'âme* selon les poètes,...

3) Aspects distributionnels :

L'apposition se place dans le cadre du syntagme nominal.

Un élément nominal apposé se situe généralement dans le contexte droit immédiat du nom recteur, détaché par une ponctuation faible : virgules, parenthèses ou deux points. Les risques de confusion interdisent à un syntagme complet d'être antéposé, ce qui entraînerait une inversion des fonctions. Un groupe nominal, non déterminé donc, peut être antéposé à un sujet :

- *Ancien paysan*, le maire du village connaissait bien ses administrés.

Un syntagme apposé peut se trouver plus loin dans la phrase :

- Notre oncle a encore eu, *le pauvre*, un accident de voiture.

On trouve apparemment des cas d'appositions sans pause, sur lesquels il faut s'interroger :

- Le roi Henri IV
- Mon ami le cordonnier

L'apposition a en principe pour rôle d'apporter une caractérisation : on peut se demander si c'est celui de *mon ami*, ou du syntagme *le cordonnier*.

D'autre part, l'apposition possède bien des points communs avec l'attribut ; or, il existe des cas de noms propres attributs, avec un pronom personnel nécessairement sujet, le nom propre servant à indiquer l'identité du sujet :

- Je suis *Patrick Dupont*.

Il est donc difficile de trancher : l'apposition est-elle *le roi*, ou *Henri IV* ?

On trouve de la même façon des appositions indirectes, reliées au nom par *de*, qui ne joue plus son rôle de préposition ; en particulier en géographie, avec un nom propre :

- La ville de Paris
- Notre beau pays de France

Si *notre beau pays* semble bien apporter une caractérisation à *France*, et peut être analysé comme apposition antéposée, on ne peut en dire autant de *la ville*, dont le nom propre donne l'identité. Le débat reste donc ouvert.

4) Les relations syntaxiques :

Ce n'est pas une fonction essentielle. Sa suppression ne rend en aucune façon la phrase agrammaticale, ni le syntagme.

L'apposition se transforme facilement en attribut par l'adjonction du verbe *être*, sans distorsion sémantique :

- Les yeux sont *le miroir de l'âme*.

5) Description sémantique :

🟢 L'apposition nominale se décrit sémantiquement de la même façon que l'apposition adjectivale : rôle de caractérisation (description, explication, etc.), non restrictif ; énoncé secondaire, prédicat concernant le nom recteur ; valeurs circonstancielles possibles.

🟢 Comme pour l'attribut nominal, l'apposition nominale est nécessairement *co-référente* au nom recteur, il y a *identité* entre les deux éléments, ce que montre la transformation en attribut par adjonction du verbe *être* :

- Le maire était un paysan du village.

Évidemment, plus l'apposition est métaphorique, plus l'identité devient floue.

🟢 Un nom propre ou un pronom apposé se contente de préciser une identité, comme pour l'attribut, sans ajouter de caractérisation. C'est donc ainsi que nous analyserons *Henri IV*, *Paris*, ainsi que *le cordonnier*, dans les exemples précédents (au nom propre et au pronom, nous ajoutons un syntagme complet, quand il désigne un être suffisamment déterminé pour devenir unique). C'est d'une certaine façon un rôle de caractérisation minimale, qui revient à préciser de qui il s'agit.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages utilisés pour cette étude des fonctions :

- Arrivé, M., et al., *La grammaire d'aujourd'hui*, Flammarion, 1986.
- Benvéniste, E., *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard ; I, 1966 ; II, 1974.
- Bonnard, H., *Code du français courant*, Magnard, 1981.
- Cadiot, P., *Les prépositions abstraites en français*, Colin, 1997.
- Chevalier, J. Cl., et al., *Grammaire Larousse du français contemporain*, Larousse, 1964.
- Crouzet, P., et al., *Grammaire française simple et complète*, Privat-Didier, 1909.
- Denis, D., et al., *Grammaire du français*, Livre de Poche, coll. *Les Usuels de Poche*, 1994.
- Dubois, J., et Jouannon, G., *Grammaire et exercices de français, de la 6^{ème} à la 3^{ème}*, Larousse, 1956.
- Grevisse, M., et Goose, A., *Le bon usage*, Duculot, 1986.
- *Langue Française* n° 86, *Sur les compléments circonstanciels*, présenté par D. Leeman, 1990.
- Riegel, M., *Verbes essentiellement ou occasionnellement attributifs*, dans *L'Information grammaticale*, 10, 1981.
- Riegel, M., et al., *Grammaire méthodique du français*, PUF, 1994.
- Rougerie A., *L'Étude pratique de la langue française*, Dunod, 1969.
- Tesnière, L., *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, 1966.

Bernard Bouillon, Université d'Artois, septembre 2004, © tous droits réservés